

2021-2026

**Procès-verbal n° 2 de la séance ordinaire du Conseil général
du lundi 31 mai 2021, à la Salle des fêtes de Saint-Léonard,
chemin Saint-Léonard 1**

Présidence: M. David Aebischer

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.05 heures.

Présence de 74/79 membres du Conseil général et de 5/5 membres du Conseil communal.
(Un membre n'étant pas assermenté).

Excusé-e-s (5): Mmes et MM. Rana Bassil, Gilles Bourgarel, Adeline Jungo, Jean-Frédéric Python et Isabelle Sob.

Absent-e-s: -

Scrutatrices/Scruteurs: Mmes et MM. Josée Cattin Kuster, Fanny Delarze, Marie Giller-Zbinden, Alain Maeder, Chantal Wicky Collaud et Jean-Pierre Wolhauser.

Secrétariat: Mmes et MM. David Stulz, Mathieu Maridor, Anne Banateanu et Ingrid Buntschu.

Assistance technique: MM. Vincent Haymoz, Dylan Manini et Thierry Vidmer.

Le Président. M. le Syndic, M. le Vice-Syndic, Mmes les Conseillères communales, M. le Conseiller communal, M. le Vice-Président, chers-ères collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette 1^{ère} séance ordinaire de la législature. Je salue également les membres de l'Administration communale, les visiteurs, ainsi que les représentants de la presse.

Je constate que la convocation du 17 mai 2021, contenant l'ordre du jour de cette séance et de la séance de relevée de demain, vous est parvenue dans les délais légal et réglementaire.

Avez-vous des remarques d'ordre formel à exprimer quant à cet ordre du jour?

Tel n'est pas le cas, l'ordre du jour est ainsi approuvé.

1. Communications du Président;
2. Approbation des procès-verbaux n° 34a et b de la séance du Conseil général des 29 et 30 mars 2021;
3. Examen et approbation des Comptes et du Rapport de gestion 2020 de la Ville de Fribourg – Message n° 1;

Comptes généraux de la Commune: M. Laurent Dietrich, Vice-Syndic, Directeur des Finances
Rapport de la Commission financière
Chaque membre du Conseil communal défendra les Comptes et le Rapport de gestion de sa Direction
4. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 137 de Mmes et MM. Gilles Bourgarel, Caroline Chopard, Oliver Collaud, Monica Mendez, Fabienne Menétrey, Francesco Ragusa et Julien Vuilleumier (Vert-e-s) lui demandant d'étudier la possibilité de participer à un projet pilote de tarification de la mobilité en ville de Fribourg;
5. Décision quant à la transmission des postulats:
 - n° 198 (2016-2021) de MM. Julien Vuilleumier (Vert-e-s) et Marc Vonlanthen (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place une politique solidaire, écologique et saine en matière de repas financés par la Ville de Fribourg;
 - n° 199 (2016-2021) de M. Gérald Collaud (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'instaurer un subventionnement de 50% sur l'abonnement TPF zone 10 pour les seniors au bénéfice de prestations complémentaires;
 - n° 1 de MM. Bernhard Altermatt et Simon Murith (Le Centre/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer un Service de l'enfance et de la jeunesse au sein de la Direction des Ecoles;
6. Réponse aux questions:
 - n° 204 (2016-2021) de Mme Marie-Gertrude Morel-Neuhaus (PLR) relative à la possibilité d'ouvrir les places de stationnement déjà construites dans le parking de Pérolles Centre pour compenser celles supprimées le long du boulevard de Pérolles et de la route des Arsenaux;
 - n° 2 de M. Claudio Rugo (PA) relative à la possibilité d'intégrer des scrutatrices/scrutateurs du Parti des Artistes au bureau électoral chargé du dépouillement du vote sur l'initiative "L'automobiliste n'est pas un pigeon, c'est un voyageur!";
7. Divers.

1. Communications du Président

Le Président. Chères et chers collègues, je débiterai mes communications par quelques aspects sécuritaires.

- A. Nous comptons sur votre collaboration et votre sens des responsabilités pour respecter les consignes sanitaires édictées par l'OFSP.
- B. Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra).
- C. A la suite de la démission de Mme Sophie Widmer, M. Benoît Dietrich a été proclamé élu au Conseil général par le Conseil communal et assermenté par le Préfet de la Sarine le 25 mai 2021. M. Dietrich, je vous félicite et vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre mandat. Je vous prie de vous lever afin de vous présenter à vos pairs. (Applaudissements).
- D. Ensuite, je voudrais vous rappeler le calendrier 2021 des séances du Conseil général. D'entente avec le Conseil communal, le Bureau a décidé de débiter toutes les séances du Conseil général de la législature 2021-2026 à 19.00 heures. Les dates sont les suivantes:
 - lundi et mardi, 28 et 29 juin;
 - lundi et mardi 13 et 14 septembre;
 - lundi et mardi 11 et 12 octobre;
 - lundi et mardi 13 et 14 décembre.
- E. A la suite de la séance d'information sur le fonctionnement du Conseil général du 17 mai, je tenais encore à vous rappeler la distinction à faire entre une proposition et un postulat.
 - a) La proposition doit être en lien avec un objet relevant du Conseil général, tandis que le postulat doit être lié à un objet de la compétence du Conseil communal.
 - b) Comme le postulat, la proposition a pour but de demander au Conseil communal d'étudier un problème déterminé et de présenter un rapport. Cependant, la proposition peut, en outre, tendre à obtenir qu'une mesure ou qu'une décision soit prise ou un règlement adopté.
- F. Je vous prie de bien vouloir faire preuve de concision dans vos interventions et de ne pas dévier des sujets à l'ordre du jour. Je me permettrai de vous le rappeler, le cas échéant.
- G. Je vous rappelle que selon l'article 73 RCG, les interventions n'ayant pas trait à un point spécifique de notre ordre du jour, telles que les observations, remarques, souhaits, requêtes, demandes, critiques, etc., sont traitées de la même manière que les questions, donc au point des "Divers". Par conséquent, je donnerai la parole sous les "Divers" à toute personne souhaitant faire une intervention au sens de l'article 73 RCG.
- H. Dans les jours qui suivront la présente séance, le Secrétariat du Conseil général sollicitera votre collaboration dans le cadre de la mise en application de l'article 13 du règlement du Conseil général (RCG) du 18 septembre 2018 portant sur la publication sur le site internet de la Ville de Fribourg d'un registre des intérêts des membres du Conseil général.

Pour les membres du Conseil général de la Ville de Fribourg, les intérêts suivants doivent être signalés au Secrétariat du Conseil général, chargé de la tenue du registre:

- a) les activités professionnelles;
- b) les fonctions assumées au sein d'organes de direction, de surveillance ou de conseil dans des personnes morales de droit privé ou de droit public;
- c) les fonctions assumées au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, d'un canton, d'une commune ou d'une collaboration intercantonale ou intercommunale;
- d) les fonctions politiques exercées;
- e) les fonctions permanentes de direction ou de conseil assumées pour le compte de groupes d'intérêts.

Le secret professionnel au sens du code pénal est réservé.

- I. J'aimerais encore souligner que notre Secrétaire de Ville adjoint et Secrétaire du Conseil général a eu son anniversaire hier et je tiens à le féliciter. (Applaudissements).

J'adresse tous mes vœux de bonheur et toutes mes félicitations à M. J.-T. Vacher qui s'est marié vendredi passé. (Applaudissements).

- J. Nous ferons une pause aux environs de 21.00 heures.
- K. Nous avons un ordre du jour assez conséquent. Plusieurs personnes m'ont fait part de leur souhait de terminer ce soir. Nous allons donc traiter l'ordre du jour rapidement, tout en faisant un travail quand même digne de ce nom.

2. Approbation des procès-verbaux n° 34a et b de la séance du Conseil général des 29 et 30 mars 2021

Le Président. Un membre du Conseil général souhaite-t-il formuler des propositions de rectification de ces procès-verbaux?

Tel n'est pas le cas. Ils sont donc adoptés avec mes remerciements à son rédacteur, M. Mathieu Maridor, et à ses collaboratrices.

3. Examen et approbation des Comptes et du Rapport de gestion 2020 de la Ville de Fribourg – Message n° 1

Le Président. Je vous rappelle qu'en vertu de l'article 53, alinéa 5 du RCG, l'entrée en matière est acquise de plein droit, autant pour les Comptes que pour le Rapport de gestion. Une demande de renvoi est néanmoins possible pour ces deux objets.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. En préambule, le Conseil communal tient à remercier la Commission financière pour l'examen des Comptes 2020 de la Ville de Fribourg et les nombreux échanges constructifs qui ont eu lieu à ce propos. Un grand merci au Service des finances pour son énorme travail ainsi qu'à l'ensemble des Services pour leur travail aussi et la bonne tenue de leurs budgets respectifs. Enfin, nos remerciements vont également à l'organe de révision pour les précieuses recommandations liées à la gestion des finances communales durant les six dernières années durant lesquelles elle a accompagné la Ville de Fribourg.

1. Résumé

L'année 2020 a été bouclée avec un excédent de revenus, hors attribution volontaire aux réserves et provisions et hors recette extraordinaire, de 7.6 millions de francs (contre 25.2 millions de francs en 2019), malgré la situation pandémique que nous vivons aujourd'hui, j'y reviendrai. Ce bouclage favorable se constate par ailleurs dans bon nombre de communes fribourgeoises. Les écritures de bouclages volontaires et l'écriture extraordinaire sont les suivantes:

- +5.2 millions de francs - recette issue de la dissolution du Consortium Industriel du Gand Fribourg (CIG), ce montant extraordinaire sera intégré à la ligne du Plan financier pour les achats fonciers futurs.
- - 9.0 millions de francs, dont 4 budgétés - assainissement de la Pila suite à une nouvelle évaluation de la situation. La provision pour la décharge se monte, à fin 2020, à 25 millions de francs.
- - 3.3 millions de francs - provision entièrement budgétée pour couvrir les risques liés aux falaises.
- +1.0 million de francs - dissolution de la provision sur les établissements scolaires due au MCH2.

Le bénéfice après provisions et réserves et élément extraordinaire est par conséquent de 1.5 million de francs. Il est versé à la fortune non affectée. Comme pour l'année 2020, le Conseil communal réserve ce bénéfice pour des mesures de soutien covid-19.

Le résultat 2020 contient le soutien de 3.0 millions de francs relatif à la pandémie de covid-19 décidé par le Conseil général au fil de la crise, décliné en mesures de protection interne et aides pour les domaines de l'aide sociale, la culture, les écoles, la police locale et mobilité, les impôts, le développement économique, les loyers, le tourisme et le sport.

La pandémie a mobilisé l'ensemble de l'administration par de nombreuses mesures internes de protection mais aussi d'aide à la population. Les impacts dans les Comptes sont nombreux, tant négatifs (charges en plus ou revenus en moins, comme par exemple les produits de stationnement ou la taxe sur les spectacles) que positifs (charges en moins). Une analyse des impacts après la crise sera faite en collaboration avec l'Association des communes fribourgeoises (ACF), ceci afin de garantir la comparabilité au niveau cantonal. Il faut noter que cette crise a eu des effets divers sur les personnes morales qui en termes de recettes fiscales se compensent plutôt bien entre elles, grâce à la diversité des activités de nos entreprises. Il faut cependant noter que les aides fédérales et cantonales, surtout en termes de RHT, ont été salutaires. Il reste évidemment des incertitudes pour l'année 2021. Le Conseil communal surveillera particulièrement l'évolution des demandes d'aide sociale, de la situation des acteurs en lien avec le tourisme, la culture et le sport ainsi que l'impact différé sur les recettes fiscales, même si des facteurs correctifs de prudence ont été pris en compte en 2020 déjà et que la réserve PF17 de 12 millions de francs, qui n'a pas encore été utilisée, sera progressivement dissoute durant les années à venir.

2. Compte de fonctionnement

Quelques effets marquants sur le compte de fonctionnement:

1. Les recettes fiscales baissent au total de 1.65 million de francs. Les baisses sont constatées sur les personnes physiques: fortune (-1.3 million de francs) et revenu (-2.5 millions de francs), sur les personnes morales: bénéfice (-2.8 millions de francs) ainsi que sur les gains immobiliers et droits de mutation (-400'000 francs). A contrario, l'impôt sur le capital (+2 millions de francs dus à une écriture corrective), la contribution immobilière (+1 million de francs), les successions (+1.2 million de francs), l'impôt à la source (+300'000 francs) et les prestations en bénéfice et capital (+800'000 francs) s'améliorent. Les recettes fiscales des personnes physiques sont particulièrement à suivre car elles forment les revenus en principe les plus stables. Elles sont influencées par les mouvements de la population mais aussi par le revenu moyen. Etant donné l'année 2020 et les RHT dues au covid-19, il faut s'attendre encore à une année 2021 plus basse qu'à l'accoutumée. Quant aux personnes morales, elles ont été contactées directement pour les plus importantes afin d'avoir leurs propres estimations au plus près de leur connaissance de la marche des affaires.
2. Les charges du personnel se sont élevées à 66.2 millions de francs (+100'000 francs par rapport au budget. Il est quand même assez incroyable d'être à ce point proche de l'estimation budgétaire) contre 63.0 millions de francs en 2019. Elles représentent désormais 25% du total des charges contre 23.8% en 2019, ceci en tenant compte des imputations internes. Il faut remarquer que la provision pour heures supplémentaires est désormais stable à 2.8 millions de francs. Cette provision, constituée en 2015, enregistre les hausses et les baisses des heures supplémentaires et vacances et représente le solde net en faveur des employés. De nombreux écarts ont en outre été constatés sur diverses positions en raison principalement des indemnités versées, non couvertes par la provision.

3. Les amortissements légaux ordinaires de 13.3 millions de francs sont en dessous du budget (-3.5 millions de francs). Ceci est dû principalement au retard pris par certains projets en raison de procédures en cours. Si d'années en années un retard des investissements est constaté, il est prévu une forte augmentation des amortissements dans les années à venir si les projets prévus au Plan financier se réalisent.
4. Concernant les charges financières, les intérêts passifs à moyen et long termes diminuent de 350'000 francs à cause du renouvellement d'emprunts à des taux plus faibles et aux investissements plus faibles aussi. Enfin, de manière générale, les charges non liées ont tendance à augmenter. Elles augmentent de 7.2 millions de francs (dont 3 millions de francs dus au covid-19) par rapport à 2019. Il s'agit des charges sur lesquelles la Commune peut influencer directement, à contrario des charges liées, par exemple, à l'Agglomération et aux associations de communes. Un point d'attention particulier devra être fait pour le budget 2022. Les autres écarts seront commentés durant l'examen de détail par les Directions concernées.

3. Bilan

Du côté du bilan, les quelques remarques suivantes peuvent être faites:

1. Concernant les actifs, les disponibilités doivent être maintenues à un seuil minimum de 15 millions de francs pour faire face aux dépenses courantes. Fin 2020, les disponibilités se montent à 27.3 millions de francs. Elles se rapprochent ainsi de ce seuil par rapport à l'année 2019 (44.3 millions de francs), ce qui est évidemment une évolution positive vu les intérêts négatifs du marché. Les placements, quant à eux, augmentent suite à l'opération prévue au budget relative à SINEF.
2. Les investissements présentent un montant de 106.2 millions de francs de crédits ouverts votés après les écritures de bouclage. La dépense brute en 2020 est de 34.8 millions de francs. A fin 2020, quatre projets ont dépassé la limite des 10% admise en principe. Il s'agit du mur des Neigles, de l'école enfantine de la Heitera, des toitures du site des Neigles et des aménagements du Werkhof. Pour ce dernier objet, une subvention est encore arrivée au début de l'année 2021. Les explications détaillées se trouvent dans le Message.
3. Du côté des passifs, la dette publique brute s'élève à 176 millions de francs (-6.5 millions de francs par rapport à 2019) et la dette par habitant est de 4'548 francs (-290 francs). Cette diminution est directement liée aux liquidités importantes due notamment aux recettes fiscales des personnes morales et au calendrier retardé de certains projets, comme j'en ai déjà parlé. Alors que la dette à court terme est à zéro, le besoin de recourir aux marchés financiers à moyen et long termes ne s'est pas déclaré. La situation devrait se péjorer dans les prochaines années avec le démarrage des gros chantiers, par exemple, dans le quartier du Bourg.
4. La fortune, quant à elle, passe à 51 millions de francs, en augmentation de +1.5 million de francs. C'est le bénéfice annuel. Le ratio de fonds propres s'améliore à 11.7% en 2020. L'objectif à moyen terme devrait se situer entre 15% et 20%.

5. Enfin, il faut noter l'amélioration des indicateurs sauf pour le ratio de couverture des charges qui revient un peu à la normale suite à des années exceptionnelles mais aussi à cause de l'évolution des charges. A noter que ces indicateurs seront révisés dans le cadre de l'entrée en vigueur de la loi sur les finances communales (LFCo) et donc du MCH2 en 2021.

4. Risques financiers

Grâce à une gestion proactive, la Commune a pu minimiser les risques financiers suivants:

- Les sites pollués et la Pila bénéficient d'une provision de 25 millions de francs suite à une nouvelle évaluation de la situation. Reste que le choix de la variante d'assainissement et de la répartition des coûts entre les différents responsables sont encore ouverts.
- La réforme fiscale des entreprises semble avoir été une décision judicieuse puisque presque aucun départ de société n'a été constaté pour l'instant. La provision de 12 millions de francs sera progressivement dissoute dans les années à venir.
- Les caisses de pensions CPPVF et CPPEF sont des cas qui sont désormais réglés et qui sortiront de la matrice des risques.
- Le risque lié à la crise sanitaire semble moins fort que prévu pour 2020 mais, comme elle n'est pas terminée, il faut rester vigilant et surveiller les éventuels effets sur les recettes fiscales, l'aide sociale et les aides supplémentaires à attribuer aux milieux concernés.

En revanche, les risques relatifs aux taux d'intérêts, aux charges liées croissantes par exemple pour l'enseignement ou les homes et aux projets d'agglomération, ainsi qu'aux investissements restent à surveiller de près.

Des opportunités sont également à saisir. On peut citer ici la fusion du Grand Fribourg dont la consultation populaire aura lieu en septembre de cette année et les synergies avec d'autres communes, le faible coût des emprunts favorable aux investissements, la politique foncière active ou encore l'arrivée de nouveaux contribuables.

5. Conclusion

En résumé, la Ville de Fribourg bénéficie d'une situation financière saine et durable. La progression des recettes fiscales des personnes morales semble se stabiliser à un seuil deux fois plus élevé qu'en 2016 sans qu'il y ait eu d'impact trop négatif sur les Comptes suite à l'entrée en vigueur de la réforme fiscale, l'alimentation des provisions permettent de faire face aux risques principaux et la dette continue de décroître. Il faudra cependant surveiller les charges en augmentation, liées ou non, les investissements et leur impact sur les Comptes de fonctionnement par l'intermédiaire des amortissements, la forte croissance prévue de la péréquation financière et, bien sûr, l'évolution de la situation liée au covid-19.

Rapport de la Commission financière

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière.

1. Considérations générales

La loi sur les communes donne mandat à la Commission financière de prendre position sur le rapport de l'organe de révision adressé au Conseil général, et de lui donner son préavis sous l'angle de l'engagement financier.

La Commission financière a donc procédé à l'examen des Comptes de la Ville de Fribourg en s'appuyant sur le Message n° 1 du Conseil communal du 20 avril 2021, sur le Rapport de gestion de l'exercice 2020 et les rapports détaillés de la fiduciaire CORE Revicor SA. Le 17 mai dernier, la Commission s'est entretenue avec les cinq membres du Conseil communal, M. L. Simon-Vermot, Chef du service des finances, et les représentants de la fiduciaire, MM. M. Jungo et C. Berthold.

La qualité des rapports ainsi que les discussions avec le Conseil communal et les représentants de la fiduciaire ont permis à la Commission de mener correctement son mandat. Au nom de la Commission, je remercie sincèrement le Conseil communal de sa disponibilité dans le cadre de l'examen de ces Comptes 2020, ainsi que M. L. Simon-Vermot bien entendu.

Je m'arrête enfin pour dire un grand merci à notre fiduciaire CORE Revicor SA et en particulier à MM. M. Jungo et C. Berthold qui nous ont accompagnés durant les six années maximales prévues par la loi sur les communes. Le travail fourni pour la révision des Comptes de notre commune a été impeccable, du début à la fin de ce mandat. Les échanges tant avec la Direction des Finances et son Chef de service qu'avec la Commission financière ont été constructifs, fructueux et très agréables. Ça a été une chance pour notre Ville. Donc, merci et au revoir!

2. Comptes de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2020

2.1. *Prise de position sur l'analyse et les recommandations de la fiduciaire*

La fiduciaire CORE Revicor SA, représentée par MM. Markus Jungo et Célien Berthold, a présenté des rapports explicatifs très détaillés et a répondu à toutes nos questions.

Les vérifications effectuées par l'organe de révision ont conduit à une appréciation générale positive quant à la tenue des Comptes de la Ville.

Il nous a ainsi été certifié que:

- la comptabilité générale est tenue de façon conforme aux prescriptions légales et aux principes d'établissement et de présentation des Comptes prescrits par le Conseil d'Etat;
- la facturation des impôts est correcte et les procédures de classement des pièces et des factures sont appropriées;

- l'examen détaillé des Comptes de fonctionnement, des Comptes des investissements et du bilan conduit également à une évaluation positive de la situation quant à la gestion de ces Comptes;
- enfin, comme les années passées, l'organe de révision a bénéficié d'une très bonne collaboration avec l'Administration communale.

La Commission se réjouit que la fiduciaire maintienne, dans sa lettre de recommandations, les remarques faites lors des exercices précédents; cela permet un suivi des différentes recommandations faites au Service des finances et de leurs priorisations.

La Commission financière se félicite de l'excellente collaboration avec la fiduciaire CORE Revicor SA et l'Administration communale, et apprécie à sa juste valeur la bonne tenue des Comptes de la Ville. La Commission porte également une appréciation très positive sur le travail de révision et d'analyse effectués par la fiduciaire, comme déjà dit. Elle se réjouit d'accueillir désormais la fiduciaire Mazars, à partir de l'examen des Comptes 2021.

La Commission souhaite mettre certaines remarques ou recommandations en évidence:

1. Vous le savez, voilà plusieurs années que tant la fiduciaire que la Commission financière avaient mis en évidence la nécessité d'un système de contrôle interne permettant une gestion affinée des risques et une meilleure maîtrise des différents processus. Il est particulièrement nécessaire dans tous les cas où des personnes sont en lien avec des caisses. Ce système est désormais entièrement finalisé. Il sera prochainement présenté à la Commission financière, qui se réjouit déjà.
2. S'agissant des réserves et provisions, on rappelle qu'avec le passage au modèle comptable harmonisé MCH2, seules les réserves affectées basées sur une décision législative prise avant le 1^{er} janvier 2021 peuvent être maintenues. La Commune a donc fait le nécessaire lors de son passage au MCH2 au 1^{er} janvier de cette année et a dissolu la réserve pour les établissements scolaires.

Le montant actuellement provisionné pour la politique foncière active peut être conservé tel quel. Il ne pourra toutefois être utilisé qu'après l'adoption du règlement à son sujet, en cours de rédaction. C'est pour cette raison qu'il nous sera présenté d'ici la fin de l'année, selon les informations reçues. L'occasion nous est ici donnée de rappeler au Conseil communal que le Conseil général, tout comme sa Commission financière, attend - toujours- ce règlement avec une réelle impatience!

Je relève au passage les 5.2 millions de francs découlant de la dissolution du Consortium de la zone industrielle du grand Fribourg (CIG), recette extraordinaire touchée en décembre 2020, qui viendra s'ajouter au Plan financier pour de futures acquisitions dans le cadre de la politique foncière active.

Cela dit, les bons résultats de cette année 2020 ont aussi permis de poursuivre l'alimentation de la provision pour la Pila, avec le montant initialement prévu au budget de 4 millions de francs, augmenté de 5 millions de francs supplémentaires. Cette allocation supplémentaire bénéficie de l'approbation de notre fiduciaire, qui estime que

le risque justifie un octroi plus important. En effet, la Commune de Fribourg doit être capable d'honorer la part qui sera mise à sa charge lors de l'assainissement, même si ce montant n'est pas encore définitivement fixé – et dépend d'une décision mêlant également l'Etat et la Confédération. Par ailleurs, c'est très favorable que la Ville de Fribourg dispose d'une provision de 25 millions de francs pour couvrir cet assainissement en vue du vote consultatif sur la fusion.

Par ailleurs, une provision de 3.3 millions de francs pour l'assainissement des falaises était budgétée et a été concrétisée.

3. Enfin, la Commune modifiera sa comptabilisation des montants octroyés à L'Antre SA pour la P1, en particulier l'octroi du droit de superficie, estimé à une valeur de 7 millions de francs, qui fera l'objet d'une comptabilisation au titre de subvention annuelle d'un peu plus de 115'000 francs durant les 60 ans décidés en 2019. C'est déjà prévu au budget 2021, mais cela n'a pas encore été fait dans les Comptes qui nous sont présentés.

2.2. Rapport de synthèse au Conseil général

Les Comptes 2020 de la Ville de Fribourg sont à nouveau positifs cette année, et ce malgré la pandémie.

Ils présentent un excédent de revenus, après attribution aux provisions et réserves, de 1'495'706.90 francs, soit une amélioration de 1'062'417.80 francs par rapport à l'excédent de revenu budgétisé de 433'289.10 francs.

Cet excédent de revenus est notamment dû au montant reçu lors de la dissolution du CIG, versement unique et extraordinaire de 5.2 millions de francs. On constate donc que le budget a été bien respecté dans le contexte incertain de 2020, certaines diminutions de recettes en lien avec la pandémie ayant été compensées par des diminutions de charges également.

Le Conseil communal avait décidé d'octroyer 3 millions de francs du bénéfice de 2019 aux mesures de soutien concret aux victimes des effets non sanitaires de la pandémie; ce montant a été dépensé et sera présenté dans un rapport complet à notre Conseil au courant de l'année.

La lecture des Comptes laisse entrevoir une certaine diminution des recettes fiscales sur le revenu des personnes physiques, en lien avec la crise sanitaire, même si la moyenne de la charge des impôts par habitant reste relativement stable; le nombre de contribuables reste lui aussi stable.

S'agissant des affectations à provisions décidées par le Conseil communal, la Commission les considère comme adéquates et conformes à la politique prudente, mais volontaire et responsable, menée par la Commune, et ce malgré certaines critiques émanant d'une minorité de la Commission. Elles ont d'ailleurs également été approuvées par la fiduciaire, qui en a souligné l'adéquation du calcul et la pertinence, en particulier pour celle, importante, concernant la Pila.

Pour terminer, la Commission financière a entrepris un examen détaillé des différentes rubriques des Comptes et du bilan et obtenu réponses à toutes ses questions.

Avant de donner son préavis, la Commission tient à remercier le Conseil communal de son initiative d'affecter à nouveau le montant de son bénéfice annuel de 1.5 million de francs de francs aux conséquences du covid-19.

2.3. Préavis

La Commission financière, à l'unanimité des 10 membres présents, propose au Conseil général d'approuver les Comptes de l'exercice 2020 tels qu'ils ressortent du document "Ville de Fribourg - Comptes de l'exercice 2020", soit un total de revenus de 266'349'286.02 francs et un total des charges de 264'853'579.12 francs, d'où un excédent de revenus de 1'495'706.90 francs.

3. Rapport de gestion de l'exercice 2020

La Commission a apprécié la nouvelle facture du Rapport de gestion, qui même s'il s'est affiné, reste un document très complet, agréable et instructif sur l'entier des activités de notre commune. Elle relève, avec remerciements, la présence des organigrammes des différents services, conformément à ce qu'elle avait demandé ces dernières années.

Ce rapport est un outil précieux pour les membres du Conseil général ou pour tout curieux qui s'intéresse au fonctionnement de notre Ville. Il s'apparente, cela dit, plus à un rapport d'activité qu'à un réel Rapport de gestion aux yeux de la Commission, dans la mesure où l'on n'y voit pas d'indicateurs de performance.

La Commission ne s'attardera pas plus longtemps, cette année, sur ce Rapport.

Selon l'article 95 bis de la LCo, le Conseil général se prononce directement sur la gestion du Conseil communal. La Commission financière n'a donc pas à formuler de préavis au sujet du Rapport de gestion.

Remerciements

La Commission financière adresse ses vifs remerciements au Conseil communal, aux Chef-fes de service et à l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de la Commune pour leur grand engagement, années après années, et en 2020 en particulier, année totalement hors du commun, où les efforts pour faire face à la crise du covid-19 ont été très intenses.

Discussion générale

Rapport du groupe libéral-radical

Krienbühl David (PLR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt de ce premier Message concernant les Comptes 2020 de la Ville de Fribourg.

Nous remercions M. le Vice-Syndic, Laurent Dietrich, ainsi que les membres du Conseil communal et le Chef du Service des finances, M. Laurent Simon-Vermot, pour la préparation de ces documents.

En préambule, nous notons qu'il s'agit ici du dernier exercice sous l'ancien modèle comptable et que nous aurons le privilège de découvrir dans une année les Comptes 2021 selon le nouveau modèle comptable harmonisé MCH2.

Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues, le constat est sans appel; la Ville de Fribourg encaisse trop d'impôts depuis de trop nombreuses d'années. 100 millions de francs! Hundert Millionen Franken! Sie haben richtig gehört. Ja, ja, oui, oui, plus de 100 millions de francs d'excédents de revenus avant attribution aux provisions et aux réserves non obligatoires ont été générés les sept dernières années par la Ville de Fribourg. Une fois de plus, au vu de ces Comptes 2020, on réalise à quel point les baisses d'impôts durables votées en décembre 2019 étaient nécessaires et justifiées. Malgré ces respirations fiscales minimalistes, la Ville de Fribourg continue à trop taxer ses contribuables, en créant des réserves et des provisions par dizaines de millions, ce qui pose le problème du principe d'équité fiscale en matière de finances publiques, qui veut que les bénéficiaires d'une prestation en supportent également la charge. Dans ce sens, le Conseil communal continue à bafouer allègrement ce principe en matière de finances publiques. Concrètement, cela veut dire quoi? Cela signifie que les contribuables 2020 ont financé des charges futures dont ils ne verront peut-être jamais la couleur. Le nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2) mettra certainement un terme à ce genre de pratiques qui ne sont aujourd'hui plus acceptables.

Les provisions et les réserves sont parfois légitimes, j'en conviens, mais elles ne doivent pas se transformer en artifice comptable pour limiter ou pour lisser le résultat réel d'une collectivité publique au détriment de ses contribuables. Les provisions constituées pour l'assainissement des falaises et de la Pila sont en l'état complètement justifiées. Mais que dire de la provision PF17 qui reste pour l'heure inchangée à 12 millions de francs au bilan! Est-elle encore légitime? Les estimations passées et celles que nous recevons année après année nous indique plutôt le contraire, voire même que la Commune serait gagnante au niveau de la réforme fiscale des entreprises votée en juin 2019. Dans ce sens, le Conseil communal se doit de dissoudre au plus vite cette provision PF17.

Au niveau des charges globales de fonctionnement, on notera que celles-ci ont bondi de plus de 25 millions de francs en quatre ans alors que la Ville compte 700 habitants de moins qu'en 2016. Ce grand écart est pour le moins particulier, vous en conviendrez. Il s'agit là clairement d'un constat d'échec des politiques de gauche menées durant la dernière législature. Je vous rassure, je ne vais pas faire ici le procès de toutes les dépenses supplémentaires saugrenues qui ont été rajoutées durant les 4 dernières années. Néanmoins, le tout gratuit ne doit pas devenir la norme. De plus, la fluidité du trafic et l'accessibilité ne sont toujours pas garantis, comme vous le savez. Et ceci entrave fortement le bon fonctionnement de notre cité et donc sa qualité de vie.

Dans l'analyse de détail, ces Comptes 2020 nous démontrent encore que les taxes d'empiètement ne sont pas d'une nécessité absolue au bon fonctionnement financier du ménage communal. Celles-ci représentent moins d'un demi-million hors période de crise sanitaire. Il y avait ainsi un montant de 480'000 francs au budget 2020. Finalement, la Commune

n'a encaissé que 141'000 francs. La cellule de coordination covid-19 de la Commune a en effet proposé de supprimer cette taxe pour l'année 2020 en raison de la crise, à juste titre. Dans ce sens, le groupe libéral-radical incite vivement le Conseil communal à répondre rapidement et positivement aux propositions n° 12 et n° 17 datant de 2019, respectivement de 2020 permettant des exonérations, et ce afin d'alléger le plus possible les charges financières des restaurateurs, des commerçants, des associations et des acteurs culturels qui ont payé un lourd tribut à la pandémie de covid-19.

Le groupe libéral-radical s'est aussi penché sur le Compte des investissements. Nous constatons que 34.8 millions de francs bruts ont été dépensés en 2020. Néanmoins, et après épuration des dépassements, il reste un solde de crédits d'engagement ouverts de 106.2 millions de francs au 1^{er} janvier 2021. Nous pouvons aisément comprendre que certains investissements doivent être reportés dans le temps pour diverses raisons et que certains travaux n'aient pas encore été totalement facturés. En revanche, nous devons absolument gagner en lisibilité à l'avenir afin de garder une saine gestion des investissements qui ont été votés et ceux à venir. Surtout qu'à l'avenir, je me permets de vous le rappeler, les investissements votés pour lesquels aucun paiement n'aura été comptabilisé dans les cinq ans seront annulés ou devront faire l'objet d'une nouvelle décision du Conseil général.

Cette situation de retard au niveau des investissements nous conforte fortement dans notre analyse: le taux d'impôt est encore trop élevé actuellement et, à nos yeux, une nouvelle baisse d'impôts se justifierait totalement.

Au niveau du bilan, et cela a été évoqué, la provision pour heures supplémentaires se chiffre à 2.8 millions de francs. Cette position doit faire l'objet d'une attention très particulière de la part du Conseil communal afin de la maîtriser mais surtout de la réduire ces prochaines années au vu du nombre important d'EPT engagés notamment dans le cadre du budget 2021. Tout en constatant également au niveau des Comptes 2020 que les charges de personnel ont augmenté de 5.1% par rapport aux Comptes 2019, ce qui ne cadre pas du tout avec l'objectif de 1.5% fixé par le Conseil communal et qui n'a malheureusement jamais été respecté durant la dernière législature. Concernant cet objectif précis, on espère vivement que le programme de législature 2021-2026 sera plus réaliste ou, en tous les cas, plus transparent à ce niveau.

Pour terminer, le groupe libéral-radical demande au Conseil communal de proposer une nouvelle baisse d'impôts en faveur des personnes physiques et morales dans le cadre du budget 2022.

C'est avec ces quelques considérations et réflexions que le groupe libéral-radical acceptera ces Comptes 2020 de la Ville de Fribourg. Pour des impôts aussi bas que possible, mais aussi hauts que nécessaire!

Rapport du groupe des Vert·e·s

Vuilleumier Julien (Vert·e·s). Les Vert·e·s ont pris connaissance avec beaucoup d'intérêt des Comptes 2020 de la Ville de Fribourg. Nous tenons à remercier le Conseil communal, le Service des finances et son chef, ainsi que toutes celles et ceux qui ont contribué à la réalisation de ce reflet financier clair et précis. Ces Comptes présentent un résultat positif de près de 1.5 million de francs alors que la pandémie de covid-19 a affecté toutes les activités en 2020 et en

particulier rendu complexe la prévisibilité et le maintien d'une stabilité financière. Avec des effets de baisse des rentrées, notamment de certaines taxes des recettes non encaissées, reflet de cette activité ralentie, mais aussi certaines charges relatives à ces domaines qui ont été réduites, le budget a pu globalement être suivi. Ce résultat démontre une gestion pertinente et équilibrée des finances publiques dans un temps d'incertitude. Toutefois, il convient de garder une certaine prudence par rapport aux recettes fiscales. Les effets de la baisse d'impôts entrée en vigueur en 2020 et surtout ceux d'une conjoncture fragile doivent être pris en compte. La revendication que nous venons d'entendre d'une nouvelle baisse d'impôts n'est pas légitime. Elle relève plus d'un exercice électoraliste que d'une vision pour une ville et une future commune financièrement, comme l'a dit M. le Directeur des Finances, saine et durable. Par ailleurs, le résultat positif de cette année a permis d'affecter de nouveaux moyens nécessaires pour des provisions essentielles, telle que celle pour la décharge de la Pila. En effet, dans la perspective de la fusion, la Ville montre qu'elle ne traîne pas de cadavres dans son placard et est capable d'assumer sa part de l'assainissement important à venir. C'est un signal positif, peut-être aussi important que la question surexposée de quelques points d'impôts qui excitent tant les discussions autour de la fusion. Les autres provisions et affectations nous semblent également justifiées. Les Vert·e·s attendent, maintenant qu'une dotation plus conséquente a été affectée au fonds pour la politique foncière active, qu'un règlement pertinent pour ce fonds nous soit soumis prochainement.

L'examen des Comptes a par ailleurs soulevé une remarque et une question d'ordre général de la part du groupe Vert·e·s. Dans les domaines de la culture, de la cohésion sociale ou encore de l'aide sociale, de nombreuses subventions et soutiens sont accordés mais les intitulés dans les Comptes restent parfois opaques. Pour mieux comprendre l'action de la Ville auprès de ces acteurs, les missions et les critères établis, il nous semble nécessaire qu'une vue synoptique de ces soutiens et subventions soit établie. Cela renforcerait à la fois la transparence mais aussi la compréhension des choix et orientations stratégiques pour le Conseil général. Par ailleurs, le groupe Vert·e·s interviendra également ponctuellement dans l'examen de détail pour quelques questions et remarques.

Au final, le groupe Vert·e·s soutient l'approbation des Comptes 2020 et tient à relever l'importance des mesures de soutien accordées à différentes catégories de la population pour faire face aux conséquences de la pandémie de covid-19. Dans ce sens, la proposition du Conseil communal, d'attribuer le bénéfice annuel à de nouveaux moyens pour faire face à cette situation exceptionnelle, nous apparaît pertinente et justifiée.

Pour que cela soit fait, M. le Président, je propose d'enchaîner sur le Rapport de gestion. Le groupe Vert·e·s a pris connaissance de ce Rapport de gestion dans son format allégé. Si ce document est informatif et permet une meilleure compréhension des activités de la Ville et de l'Administration communale, il ne dit rien sur la gestion en tant que telle. Il s'agit d'un rapport d'activités intéressant et utile pour les Conseillers·lères généraux·ales, mais il ne fait pas état de la gestion en tant que telle. En effet pour décrire la gestion, une évaluation de l'action de la Ville en regard des objectifs fixés et d'indicateurs déterminés serait indispensable. Ainsi un lien avec le bilan de législature aurait-il été intéressant. Au-delà de cette remarque rétrospective, nous souhaitons inviter le Conseil communal à revoir fondamentalement la logique et le sens de ce Rapport pour cette nouvelle législature. Nous proposons que ce Rapport devienne un outil de gouvernance et permette d'établir si et comment la Ville atteint des objectifs fixés dans son

programme. Sur ce souhait, le groupe Vert·e·s prend acte de ce Rapport et remercie celles et ceux qui l'ont réalisé.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Wicht Pascal (UDC). Le groupe UDC a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt des Comptes 2020 de notre Ville, ainsi que du Rapport de gestion.

En préambule, à titre personnel, permettez-moi de remercier la fiduciaire CORE Revicor SA pour le remarquable travail effectué. En tant que nouveau membre de la Commission financière, j'ai particulièrement apprécié les documents fournis et les explications détaillées données en séance, en particulier le suivi des remarques émises lors des exercices précédents, qui donnent des clés très utiles dans l'appréciation des Comptes et permettent un suivi. Au passage, cela permet aussi de se rendre compte que certaines remarques de l'organe de révision se répètent telle une antienne d'année en année, sans qu'une suite appropriée ne soit donnée par le Conseil communal. Merci également au Conseil communal et au chef du Service des finances pour le travail effectué dans la préparation et la présentation des Comptes.

Ces considérations étant faites, j'en viens maintenant au fond. A première vue, la Commune réalise un bénéfice comptable de l'ordre de 1.5 million de francs. Ce résultat est évidemment tout à fait honorable au vu de l'année très particulière que nous avons vécue, avec des impacts directs du covid-19 de l'ordre de 3 millions de francs (entre dépenses extraordinaires et perte de recettes), sans compter les impacts indirects qui sont par nature plus difficilement chiffrables.

Faut-il dès lors se réjouir de ce résultat? Patience, pas si vite! En effet, le résultat comptable est en soi assez peu représentatif de la situation financière réelle de la Ville au vu de plusieurs dépenses et recettes extraordinaires:

- une provision pour la Pila de 9 millions de francs;
- la constitution d'une provision pour l'assainissement des falaises de 3.3 millions de francs;
- les mesures covid-19, dont je viens de parler, de l'ordre de 3 millions de francs;
- la dissolution du Consortium de la zone industrielle du Grand Fribourg (5.2 millions de francs de recettes extraordinaires);
- la dissolution d'une réserve pour les établissements scolaires (1 million de francs de recettes extraordinaires).

Soit 15.3 millions de francs de charges extraordinaires et 6.2 millions de francs de recettes extraordinaires. Le bénéfice que l'on pourrait qualifier de structurel, qui correspond peu ou prou au résultat opérationnel tel qu'il devrait être présenté dès l'année prochaine en vertu de la LFCo, est donc de l'ordre de 10.6 millions de francs.

Outre certains éléments purement exogènes tels que les dépenses covid-19 et la provision Pila, une autre cause de ce delta réside dans la pratique qu'a la Commune, depuis plusieurs années, d'user et d'abuser des provisions comptables dont la pertinence d'un point de vue financier est parfois très discutable.

Bien sûr, nous ne critiquons pas par principe toutes les constitutions de provisions. Certaines sont totalement justifiées et correspondent, comme il se doit, à des charges futures découlant du présent. C'est en particulier le cas de la réserve liée à l'assainissement de la décharge de la Pila. Notre groupe, par l'intermédiaire de notre regretté collègue Pierre Marchioni, avait du reste fait remarquer à plusieurs reprises dans les années passées que cette provision était sous dotée au regard des risques financiers réels. Avec une provision à 25 millions de francs, il nous semble que cette provision reflète désormais au mieux la réalité; c'est une bonne chose.

Toute autre est notre analyse de certaines autres provisions qui constituent à notre avis des réserves latentes difficilement justifiables.

Ainsi en est-il des 3.3 millions de francs affectés à la provision pour l'assainissement des falaises. Ce montant, il est vrai prévu au budget 2020, correspond à un risque en soi très incertain, tant au niveau du montant effectivement nécessaire qu'au niveau du poids que portera la Ville dans cet assainissement.

La réserve pour le fonds de politique foncière active en est un autre exemple. Rappelons que, pour l'heure, l'argent est provisionné, mais que nous ne pouvons pas y toucher le moindre centime tant que le règlement communal y relatif n'aura pas été voté. Ceci devrait toutefois être le cas dans les mois à venir.

Réserve latente, encore, que les provisions relatives aux recettes fiscales qui sont systématiquement sous-évaluées. S'il convient, bien entendu, d'observer une certaine prudence dans l'anticipation des recettes fiscales, celle-ci doit toutefois être proportionnée et les provisions doivent refléter un risque raisonnable. Dans le cas contraire, une fois de plus, nous nous retrouvons avec des provisions sur-dotées par rapport au risque réel. Le différentiel, selon l'organe de révision, se monte à 26 millions de francs. Je parlais tout à l'heure de remarques que l'organe de révision fait et qui se répètent d'année en année sans qu'aucune suite ne soit donnée, en voici un bel exemple puisque la fiduciaire relève ce point chaque année depuis 2016.

Tout ceci mis ensemble, la Ville peut, par un habile jeu de constitution et de reprise de provisions, lisser son résultat annuel d'une année à l'autre. Ceci contrevient à un principe fondamental des finances publiques, le principe d'annualité, qui demande que les charges et les produits soient comptabilisés l'année budgétaire correspondant.

Bien sûr, ce n'est pas illégal de procéder ainsi, mais est-ce pour autant correct du point de vue d'une bonne gestion des finances publiques? Notre groupe, de même que la fiduciaire, répond par la négative.

Cela crée, en effet, des dépenses et des recettes qui ne permettent pas une lecture directe du "vrai" résultat de l'exercice ainsi que des indicateurs financiers ni une comparaison dans le temps. A fortiori, le bilan, étant lui-même affecté par le lissage pratiqué des années durant, est lui-même difficilement interprétable étant composé, d'une part, de provisions surévaluées, et d'autre part de postes d'actifs dont certains sont sous-évalués tandis que d'autres sont surévalués, voire constituent des non-valeurs, comme la recapitalisation de la CPPVF. Tout ceci concourt à donner une image biaisée de la situation financière réelle de la Ville. Fort

heureusement, le passage au nouveau modèle comptable harmonisé MCH2 devrait, au moins en partie, corriger certains biais.

Je parlais de principe d'annualité, ce principe est également mis à mal par la décision du Conseil communal d'attribuer le bénéfice de l'exercice 2020 à des mesures en lien avec la pandémie. Il n'est de toute évidence pas possible pour une collectivité publique d'attribuer le bénéfice d'un exercice à une dépense dans un exercice suivant. A fortiori, la compétence budgétaire appartient au Conseil général, dans la mesure où ce crédit, que nous ne contestons pas sur le fond, ne répond pas aux conditions d'un dépassement de crédit au sens de l'article 36 LFCo (ce que l'on appelait précédemment une dépense imprévisible et urgente) qui a la formulation suivante: "Le Conseil communal est compétent pour décider un dépassement de crédit lorsque l'engagement d'une charge ou d'une dépense ne peut être ajourné sans avoir de conséquences néfastes pour la commune ou lorsqu'il s'agit d'une dépense liée". Dans ce cas précis, je ne vois pas quelles auraient été les "conséquences néfastes" pour la Commune de présenter un Message en bonne et due forme lors de la séance de ce jour plutôt que de mettre le Conseil général devant le fait accompli. C'est un point sur lequel je souhaiterais que le Conseil communal apporte une réponse.

Du point de vue des recettes fiscales, la Commune semble pour l'heure avoir bien tenu le choc de la crise du covid-19, même si les impacts de cette dernière risquent de se faire sentir de manière plus marquée dans les exercices suivants. La Ville a également bien tenu le choc de la révision de la fiscalité des entreprises. Mieux que ça, elle voit même les recettes de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales augmenter, grâce au fait qu'elle a été peu touchée par le départ de sociétés bénéficiant auparavant de statuts spéciaux. Là aussi, il conviendra de surveiller les effets à plus long terme. D'autre part, un contrecoup est attendu, avec un retard de quelques années, en matière de péréquation financière intercommunale.

Parmi les éléments qui expliquent les résultats positifs de ces dernières années figure également le fait que la Commune peut profiter des taux d'intérêts historiquement bas pour remplacer des emprunts arrivés à échéance par de nouveaux emprunts à des taux nettement plus avantageux, ce qui réduit considérablement le fardeau de la dette. Il faut toutefois être conscients que ces taux finiront certainement par remonter un jour, et que le jour viendra où les emprunts conclus aujourd'hui devront être renégociés dans dix ans à des taux qui risquent d'être moins favorables. Il est important de garder ceci en tête lorsque l'on calcule le coût d'un investissement.

En conclusion, si certains risques existent à moyen terme et demandent une attention toute particulière, le fait que la Ville réalise un bénéfice supérieur au budget en dépit d'une année chahutée est un facteur réjouissant, qui montre également que la baisse d'impôts décidée par le Conseil général suite à l'heureuse initiative des partis de la droite et du centre était justifiée, voire trop modeste. Et en tout cas, tout à fait supportable pour le ménage communal, en plus d'être bienvenue pour les contribuables qui ont, eux aussi, subi les conséquences négatives de la crise.

Ces considérations étant faites, le groupe UDC acceptera les Comptes 2020 tels que présentés, tout en espérant qu'une partie des remarques formulées, dont certaines sont récurrentes, trouveront enfin un écho dans les Comptes 2021, les premiers présentés sous MCH2.

Rapport du groupe socialiste

Jordan Samuel (PS). Le groupe socialiste a le plaisir de partager avec vous ses rapports sur les Comptes et le Rapport de gestion 2020. Il remercie leurs auteurs et en particulier M. Laurent Simon-Vermot, chef du Service des finances, et toutes celles et ceux qui y ont contribué. Rassurez-vous je ne parlerai pas de circulation, ni de bilan des quatre dernières années, ni d'annualité. Je n'opposerai pas non plus la cigale et la fourmi, comme certains adeptes de La Fontaine ici présents aiment le faire.

Dans une période qui a été fortement marquée et impactée par le covid-19, le groupe socialiste se réjouit du bon résultat comptable 2020. Notre groupe accueille également avec sa pleine satisfaction l'affectation du bénéfice de 1.5 million de francs à des mesures de soutien aux Fribourgeois-es qui ont pâti des effets sanitaires de la pandémie.

L'année 2020 laissait pourtant entrevoir des perspectives préoccupantes sur les Comptes de la Ville de Fribourg, cela pour plusieurs raisons:

- 1) l'insécurité provoquée par la crise du covid-19, comme déjà mentionné.
- 2) une année fiscale marquée par une diminution du taux d'imposition communal.

Malgré ces incertitudes et le contexte socio-économique difficile, les Comptes présentent des variations minimales par rapport au budget en ce qui concerne les charges et le bénéfice. Le groupe socialiste salue cette stabilité et l'excellente tenue du ménage communal. A cet égard, il serait totalement inconvenant de se plaindre d'être parvenu à un bénéfice et de revenir à la charge avec de nouvelles demandes de baisses de taux d'imposition. Cela d'autant plus que bien des effets négatifs de la pandémie sont encore sans doute à venir.

Le groupe socialiste relève en outre plusieurs éléments relatifs à l'exercice comptable écoulé:

- 1) Le versement d'une manne inattendue. Les 5.2 millions de francs octroyés à la Ville à la suite de la dissolution du Consortium de la zone industrielle du Grand Fribourg. Ce montant a rapporté aux finances communales un bol d'air bienvenu en ces temps troublés. Ces millions sortis du chapeau "embellissent" le bon résultat comptable 2020.
- 2) L'attribution d'un montant de 9 millions de francs (dont 4 millions de francs inscrits au budget) au futur assainissement du site pollué de la Pila. Cette provision apparaît nécessaire et centrale en vue d'une fusion du Grand Fribourg. Elle démontre que la Ville de Fribourg prend résolument ses responsabilités en la matière. Ce que d'aucuns qualifient de bague de fiançailles empoisonnée pour des futurs éventuels mariés, ne pourra dès lors pas être "utilisé" par les adversaires de la fusion.
- 3) L'attribution d'un montant de 3.3 millions de francs, conformément au budget, pour l'assainissement des falaises. Des falaises qui sont au propre et au figuré l'un des fondements de la Ville et qui méritent par conséquent toute l'attention requise. Nous notons au passage que le dérèglement climatique est certainement l'un des facteurs qui explique la nécessité de cet assainissement, et qu'il faudra dans le futur certainement prévoir des budgets y relatifs.
- 4) La Ville de Fribourg a subsidiairement, à la suite de la Confédération et du Canton, également pris ses responsabilités pour atténuer les effets socio-économiques de la

pandémie. En consacrant 3 millions de francs en 2020 à des mesures d'aides ciblées, elle a pu soulager de nombreuses et nombreux habitant·e·s de la Ville qui souffrent de cette crise sans précédent. Afin de poursuivre l'effort et de ne pas laisser tomber celles et ceux qui sont encore dans le besoin, il apparaît à ce titre tout à fait logique et judicieux de consacrer le bénéfice 2020 à un train de mesures supplémentaires.

- 5) Il faut enfin relever que l'excellent résultat comptable a aussi été favorisé par le fait que certaines dépenses, notamment dans le projet "requalification du Bourg", n'ont pas pu se faire en raison du contexte sanitaire.

Enfin, le groupe socialiste, malgré le résultat 2020, ne se laisse pas tomber dans un optimisme béat. Il relève quelques sources d'inquiétudes et d'interrogations:

- 1) Les recettes fiscales 2020 des personnes physiques et morales sont globalement et légèrement inférieures au budget 2020 et plus largement inférieures à celles résultant des Comptes 2019. Il s'agira dès lors d'être vigilant dans les exercices à venir, surtout en ce qui concerne les recettes fiscales des personnes morales pour lesquelles les effets de la crise devraient encore jouer un rôle non négligeable.
- 2) Le groupe socialiste s'inquiète également de la diminution de plus de 1 million de francs des forfaits d'entretien LASoc liés à l'aide sociale qui, en soi, peut être considérée comme une bonne nouvelle mais qui soulève néanmoins des interrogations. Comment expliquer cette diminution, alors que de nombreuses et nombreux Fribourgeois·es sont plus que jamais confronté·e·s à une situation socio-économique très difficile?

Ces deux réserves ne sauraient pourtant pas ternir l'excellent résultat comptable 2020. Le groupe socialiste du Conseil général réitère ses félicitations au Conseil communal et à son Administration et l'exhorte à faire aussi bien pour 2021. Il approuve par conséquent les Comptes à l'unanimité.

Je poursuis, si vous le voulez bien, comme mes collègues, avec le Rapport de gestion. "Dans un monde marqué par la crise du coronavirus, il est difficile de rédiger un rapport qui porte sur une période passée et non impactée par ces événements ...". C'est ce qu'écrivait alors le Syndic Thierry Steiert en avant-propos du Rapport de gestion 2019. Personne ne pouvait en ce temps prédire que la pandémie allait si durablement marquer les esprits et chambouler l'équilibre socio-économique de la planète entière.

En préambule du Rapport de gestion 2020, le Syndic écrit cette fois-ci: "L'année 2020 restera sans doute dans nos mémoires comme une période sombre et troublante". On ne peut que lui donner raison.

Alors que les libertés individuelles étaient restreintes comme jamais.

Alors que de nombreuses et nombreux citoyen·ne·s de la Ville, jeunes et moins jeunes, étaient durement touché·e·s économiquement, socialement et psychologiquement par la crise et le confinement, la commune de Fribourg a dû rapidement s'adapter et se réinventer.

Il a fallu concilier les impératifs du télétravail tout en offrant des prestations indispensables, qu'elles soient individuelles ou collectives, au bon fonctionnement de la Ville. A coup d'engagement et d'heures supplémentaires, bon nombre de collaborateur·trice·s de l'Administration ont dû redoubler d'efforts. Qu'ils et elles en soient chaleureusement remercié·e·s.

Le groupe socialiste salue particulièrement la réponse rapide et exemplaire qui a été donnée en 2020 pour assurer un soutien urgent aux personnes vulnérables et aux milieux les plus touchés. Et particulièrement:

- 1) La hotline mise sur pied pour répondre à toutes les questions des citoyen·ne·s liées aux effets du covid-19.
- 2) La prise de contact personnalisée avec toutes les personnes de plus de 75 ans pour les renseigner et leur offrir une écoute et de l'aide si besoin.
- 3) L'octroi d'une enveloppe de 3 millions de francs pour un soutien au tissu économique, social, culturel et sportif.

Le groupe socialiste constate, que si quelques projets ont subi un coup de mou dû aux circonstances extraordinaires, bon nombres d'autres projets ont pu faire fi de la pandémie: on peut entre autres citer l'inauguration de la nouvelle école de la Vignettaz ou encore l'avancement des travaux sur le site de Saint-Léonard. Même si le projet de fusion du Grand Fribourg, cher au groupe socialiste, a été par la force des choses retardé, il poursuit sa route avec le vote consultatif réagendé en septembre 2021.

De manière générale, le groupe socialiste relève la qualité et la clarté du Rapport de gestion 2020, qui reste une source importante d'informations permettant une bonne vue d'ensemble des nombreuses actions entreprises par le Conseil communal et ses différents services. Il salue la drastique cure d'amaigrissement dudit Rapport. Celui-ci a en effet fondu de plus de moitié, passant de 262 pages en 2019 à 117 pages en 2020. Cette concision renforce sa lisibilité et son accessibilité au plus grand nombre.

Rapport du groupe Le Centre/vert'libéral

Comptes 2020

Murith Simon (Le Centre/PVL). Le groupe Le Centre/PVL a pris connaissance du premier Message de cette nouvelle législature et des Comptes 2020 de la Ville de Fribourg avec attention. Comme de coutume depuis quelques années, la présentation des Comptes de façon toujours plus lisible, précise et surtout transparente, nous permet une analyse détaillée. Nous remercions la Direction des Finances, son personnel et toutes les personnes qui ont contribué à la rédaction et à la qualité de ce Message et des Comptes.

Si ces Comptes peuvent paraître faussés par la situation liée au covid-19, on constate que les diminutions de revenus qu'elle induit, donc cette situation covid-19, par exemple en termes de taxes, sont généralement compensées, du moins partiellement, par des baisses de charges. Nous tenons ici à saluer également les mesures rapides et pertinentes prises par le Conseil

communal dans le cadre de la crise et à le soutenir dans sa volonté d'allouer les 1.5 million de francs supplémentaires sur la base du bénéfice des Comptes 2020.

Nous aimerions également et sincèrement pouvoir continuer cette liste de points positifs. Cependant, notre groupe est contraint de s'arrêter là et de jouer les Cassandra en partageant nos nombreuses inquiétudes sur ces Comptes. Inquiétudes qui témoignent de problèmes structurels, répétées vainement d'année en année par notre groupe, et qui semblent autant se confirmer qu'elles ne sont pas prises en compte.

1. Baisse de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et stagnation de la population

Au chapitre des inquiétudes, la baisse des rentrées fiscales due à l'impôt sur le revenu des personnes physiques interpelle. En une année, ces recettes fiscales diminuent de plus de 4 millions de francs, passant de près de 79 millions de francs à 74.5 millions de francs, soit une réduction de plus de 5%. Si cette baisse est due notamment à la crise du covid-19, un report supplémentaire reste à craindre dans la mesure où le montant de ces rentrées fiscales est basé sur une provision et non sur la facturation réelle.

Bien plus, ce montant confirme l'inquiétude de notre groupe quant à la diminution générale du revenu net de la population de la commune et à sa paupérisation. Corollaire direct, c'est là aussi le reflet de la stagnation du nombre d'habitants et de la perte d'attractivité de la commune, face à laquelle le Conseil communal semble impuissant, sinon indifférent.

Il est important d'inverser rapidement cette tendance, au risque sinon d'entrer dans un cercle vicieux au détriment de la classe moyenne.

2. Augmentation des charges

Parallèlement, notre groupe s'inquiète encore et toujours de l'augmentation continue des charges du personnel, ainsi que de celles des biens, services et marchandises. Le Conseil communal semble engager les deniers publics sans égard aux circonstances. Nous connaissons les circonstances actuelles mais mentionnons aussi de nouveau la stagnation de la population. Ces circonstances engendrent une réduction des rentrées fiscales. A l'inverse, les charges du personnel augmentent de plus de 5% en 2020 et atteignent désormais un seuil historique de 28% du total des charges. Cela ne correspond ni à une gestion saine ni à une gestion durable. Cette augmentation continue et non maîtrisée offre même un argument déjà exploité par des opposants à la fusion du Grand Fribourg. Il en va de même de l'augmentation des charges liées aux biens, services et marchandises qui devront être à l'avenir mieux maîtrisées s'agissant des charges non liées.

3. Surestimation systématique de certaines charges

Par ailleurs, on constate également que la Commune continue d'avoir un coussin important de charges budgétées et qui ne sont pas utilisées. 10.4 millions de francs en 2017, 11.17 millions de francs en 2018, 8.8 millions de francs en 2019. Elles sont aujourd'hui de 10.87 millions de francs. D'aucuns y verront une gestion prudente mais il n'en est rien.

C'est au contraire la démonstration que le Conseil communal budgétise d'année en année trop de charges, au point de se demander si la pertinence de chaque poste au budget et sa faisabilité sont concrètement revues dans le cadre de l'établissement dudit budget. Le Conseil communal semble trop facilement considérer qu'il s'agit de pures et simples autorisations de dépenses et oublie que les impôts sont précisément fixés sur la base des dépenses budgétées et qu'en ne réduisant pas ce qui peut l'être, il maintient artificiellement un taux trop élevé.

4. Surestimation des investissements à amortissement

Il en va de même des investissements et de leur corollaire dans les Comptes de fonctionnement, soit les amortissements. D'année en année, nous constatons que beaucoup d'investissements ne sont pas activés et que, par extension, les charges d'amortissement sont toujours surévaluées. D'année en année, notre groupe demande au Conseil communal d'échelonner ses investissements et d'adopter un programme réalisable au profit de résultats concrets. Vainement. Pour 2020, au lieu des presque 16.7 millions de francs prévus en amortissement, les Comptes enregistrent 13.2 millions de francs. C'est bien la preuve que le programme d'investissements prévu par le Conseil communal dans le cadre du budget est d'emblée irréalisable. A nouveau, le Conseil communal oublie qu'en fixant des investissements irréalistes et non priorités, il augmente les charges d'amortissement prévues au budget pour l'activation des dits investissements et maintient ainsi artificiellement un taux d'impôts élevé, sans qu'au final ne soient réalisés les investissements qui ressemblent plus à un catalogue de promesses électorales qu'à un programme coordonné et priorisé. Au final, on connaît donc le résultat: des circonstances toujours extraordinaires qui en deviennent ordinaires, des projets qui traînent, des amortissements qui se reportent éternellement et un bénéfice annuel toujours plus élevé que prévu, réalisé grâce aux contribuables de notre Commune, mais utilisé moins pour eux que pour alimenter des provisions.

5. Provisions

J'en viens justement aux provisions. Une fois n'est pas coutume, la Commune lisse son résultat par l'octroi supplémentaire de 5 millions de francs à la provision pour l'assainissement de la Pila, en plus des 4 millions de francs déjà prévus au budget.

Autrement dit, le Conseil communal se dégage un bénéfice en surestimant certaines charges et certains investissements et décide ensuite tout seul, sans vote préalable du Conseil général, d'attribuer le bénéfice ainsi constitué à une provision.

Alors que le Conseil communal nous a toujours annoncé un objectif à 20 millions de francs pour la provision de la Pila, cet objectif passe cette année à 25 millions de francs. On se demande sérieusement si, en cas de nouveaux bénéfices, il passera à 30 millions de francs l'année prochaine, à 35 millions de francs l'année d'après? Mais ce qui est sûr, c'est qu'aujourd'hui on a atteint un montant justifié et conforme aux estimations et variantes moyennes connues et qui nous permet également d'éviter toutes critiques dans le cadre du processus de fusion sur ce point. A l'avenir donc, si le Conseil communal souhaite alimenter des provisions, s'il souhaite faire passer la prudence avant tous les autres principes comptables dont notamment celui de la prévisibilité et de l'équivalence fiscale, s'il souhaite faire dormir l'excédent qu'il engrange, à hauteur de presque 100 millions de francs sur les cinq dernières années, nous l'invitons à le faire mais uniquement dans le cadre du budget.

Vous l'aurez compris, notre groupe n'est pas satisfait de ces Comptes. Le résultat bénéficiaire doit plus au hasard qu'à une gestion financière durable des deniers publics quand on regarde les charges et leur augmentation. Les problèmes structurels annoncés par notre groupe et connus du Conseil communal persistent et se confirment malheureusement dans leurs effets. A quand une réaction?

Car oui chers-ères collègues, il est possible de contrôler la pertinence des charges budgétées, régulièrement non dépensées, et de les réduire sans pour autant que les prestations à la population soient réduites. Oui, il est possible d'adopter un programme d'investissements priorisé, réaliste et cependant ambitieux et réalisé. Oui, il est possible de réduire la charge fiscale qui assomme la classe moyenne sans péjoration pour la population.

C'est sous ces réserves et dans l'espoir d'être écouté, une fois, que le groupe Le Centre/PVL approuvera les Comptes.

Rapport de gestion

Notre groupe relève que les informations contenues dans le Rapport de gestion sont, certes, très intéressantes. Nous réitérons le souhait de voir se transformer ce document en un véritable rapport annuel, attractif et présenté de manière plus "leserfreundlich". En l'état, on reconnaît un effort de synthèse et de concision que nous saluons, mais il s'agit toujours d'une sorte d'annuaire statistique et d'énumérations plutôt que d'une véritable présentation ou d'une analyse des progrès accomplis dans la gestion de la Ville. Il nous manque des objectifs, il nous manque la réalisation de ces objectifs, et nous appelons donc l'inclusion de liens clairs avec le programme de législature et la planification des tâches pluriannuelles, ceci dans le but de créer un outil plus transparent et aussi de mettre en place un outil de gouvernance. Nous savons que le Conseil communal et l'Administration ont cette intention et sont bien armés pour apporter une amélioration qualitative à ce Rapport. Nous les en remercions d'avance d'y investir le temps et les moyens nécessaires.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Page Maurice (CG-PCS). Le groupe CG-PCS a un sentiment un peu mitigé face à ces Comptes 2020 parce qu'ils sont finalement assez paradoxaux. Le résultat est évidemment satisfaisant. On n'oserait pas se plaindre d'un bénéfice de 1.5 million de francs et on ne saurait ne pas être satisfaits de la manière dont les charges supplémentaires du covid-19 ont pu être maîtrisées. Cependant, si l'on regarde un tout petit peu plus près, on s'aperçoit que l'on s'en sort en fait uniquement et surtout grâce à la diminution des charges. Ces Comptes sont, pour ainsi dire, assez mauvais, ce qui soulève plusieurs d'inquiétudes de notre côté. 6 millions de francs de recettes fiscales en moins par rapport à 2019, ce n'est pas tout à fait rien non plus. Je pense que ce seul chiffre devrait servir à battre en brèche toutes velléités de baisse fiscale qui sont réclamées par la droite. On constate aussi que c'est surtout l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques qui connaît une baisse significative. C'est la plus grosse part de nos recettes fiscales. Je crois qu'il y a vraiment un point d'inquiétude. Avoir l'idée d'encore les baisser davantage, j'ai de la peine à en comprendre la logique.

Les inquiétudes sont fort heureusement plus limitées sur les effets du PF17, puisqu'ils sont moindres que ceux que l'on avait craints et que l'on n'a pas eu de nécessité de dissoudre la réserve. Ceci est positif et nous permet peut-être d'assurer encore une année 2021 satisfaisante.

Il y a aussi beaucoup d'inquiétudes relatives au gros manque à gagner dû essentiellement au covid-19, essentiellement, évidemment, à la Police locale:

- la location du domaine public (n'en déplaie à M. D. Krienbühl, ce sont quand même 350'000 francs que l'on n'a pas encaissés),
- les parcomètres,
- les amendes,
- les foires et les marchés,
- la taxe sur les spectacles (n'en déplaie aussi à de nombreuses personnes et à M. C. Rugo. Cela démontre encore une fois combien son initiative pour la réduction du prix des parcomètres est incohérente).

Une inquiétude aussi, mais ce n'est peut-être pas le mot qu'il faut utiliser, sur les 3 millions de francs que l'on a utilisés pour le covid-19. Ces mesures étaient évidemment utiles et nécessaires et nous ne pouvons que les saluer. Cependant, nous pouvons craindre que cela ne soit que le prélude à des engagements encore nettement plus importants au cours des prochaines années.

Peu d'inquiétudes par contre -et là je me distancie aussi de mes préopinants- sur les dépenses parce qu'en fait, comme l'a relevé M. Laurent Dietrich, elles sont maîtrisées et sont pratiquement à l'équilibre par rapport à ce qui a été budgété. Alors, certes, il y a des "plus" et des "moins", mais l'un dans l'autre, globalement, on peut dire qu'il y a une très bonne maîtrise des dépenses ordinaires. Une grande prudence s'impose pour 2021 car nous connaissons effectivement les véritables effets de la crise sanitaire du covid-19. Evidemment, les effets sont toujours décalés. Vous savez que le système de l'impôt fait que l'on a une année et demie de décalage au moins; les effets de la PF 17 se feront également probablement sentir de manière décalée; et les effets de la péréquation financière intercommunale exigeront certainement quelques millions de plus de la Commune de Fribourg.

Comme remède, il y a la politique foncière active. Beaucoup on en parlé. Evidemment, on attend nous aussi avec impatience qu'un règlement soit établi pour que ce fonds puisse enfin être engagé.

Les 5 millions de francs de réserve sur la Pila, nous paraissent tout à fait justifiés. Effectivement, cela nous permet de probablement assurer cette charge à long terme et de soulager le processus de fusion, dans le sens qu'il n'y a plus du tout de cadavres dans le placard à ce propos.

Certains partis ont évidemment relevé l'augmentation de la part des charges du personnel à 25%. Oui, c'est une réalité. Cela montre deux choses. La première chose, c'est l'importance du système de contrôle interne. On sait maintenant qu'il a été introduit dans tous les Services. Il devrait permettre d'améliorer la performance, peut-être de réaliser des économies, mais surtout d'améliorer le service à la population.

La dette publique est bien maîtrisée et c'est évidemment très important parce que cela a des incidences financières significatives. Avec 66% des charges, on n'est encore pas du tout dans une zone rouge. Cela veut dire que ce serait une grosse erreur de freiner les investissements. Au contraire, il s'agit de les pousser aujourd'hui afin de participer à la relance économique, surtout si les taux d'emprunt restent exceptionnellement bas. Une bonne politique est toujours anticyclique.

Au niveau des investissements, 34.8 millions de francs, c'est bien. Toutefois, on constate qu'il y a encore 106.2 millions de francs d'investissements votés qui n'ont pas encore été réalisés. Il y a donc nécessité absolue d'accélérer le programme d'investissements, de lancer effectivement les grands projets, si possible encore en 2021, mais au plus tard en 2022.

Le groupe CG-PCS soutiendra ces Comptes tels qu'ils ont été présentés et les axes prioritaires que s'est donné le Conseil communal, c'est-à-dire la maîtrise des charges. Il nous a montré que c'est le cas, avec l'amélioration des processus internes et les ressources financières pérennes. On constate aussi dans ces Comptes que certains impôts sont très volatiles et dépendent notamment des impôts sur les personnes morales qui peuvent rapporter gros une année et plus rien l'année suivante. Evidemment, il s'agit de quelque chose de difficile à gérer. Je pense qu'il est tout à fait légitime de prévoir peut-être quelques réserves ou quelques petits sous de côté dans ce sens-là. Il conviendra enfin de tenir compte des éléments suivants: une collaboration intercommunale évidemment et surtout la perspective de la fusion, une politique volontaire des investissements, ainsi qu'une anticipation des risques, comme cela a été fait tant pour la Pila que pour la réserve sur les falaises.

Pour le Rapport de gestion, je serai très bref puisque beaucoup de choses ont été dites. On apprécie évidemment à la fois un contenu riche et une présentation soignée. On apprécierait encore davantage un exercice un peu plus analytique avec une idée un peu de bilan, d'analyses et de perspectives avec des indicateurs qui permettraient de voir un peu l'évolution de la Commune.

Rapport du groupe libéral-radical (sur le Rapport de gestion)

Gex Océane (PLR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt du Rapport de gestion ou d'activités 2020, c'est selon.

Certains membres de notre groupe ont regretté le régime drastique qu'il a subi cette dernière année en passant de plus de 260 pages en 2019 à moins de 120 pages cette année. Bien évidemment, avec le passage de la vague verte, notre groupe conçoit aisément la réduction du nombre de pages imprimées pour sauver la planète. Le renvoi vers les compléments d'informations sur un support numérique en bas de page semblait être une bonne idée mais la réalisation n'est malheureusement pas aboutie. En effet, les pages renvoient vers ce même Rapport, et les liens ne fonctionnent pas. Notre groupe espère donc que des liens actifs seront proposés rapidement pour proposer une lecture complète aux habitants. Wir hoffen auch, dass diese Links auf Deutsch existieren und im Geschäftsbericht für die Deutschsprachigen integriert werden können.

Le covid-19 a eu de grands impacts pour les habitants de la commune, mais nous regrettons, outre quelques explications, un manque d'informations. En effet, notre groupe aurait souhaité avoir plus d'informations sur les effets du covid-19 concernant l'absence pour cause de maladie du personnel pendant la pandémie ou sur des chiffres plus détaillés en lien avec les résultats du télétravail imposé durant cette dernière année.

Comme à son accoutumée, notre groupe regrette que pour certains organigrammes il manque encore et toujours des détails sur la répartition des gros Services, notamment sur la répartition des 112.2 EPT de la Voirie.

Nous retrouvons également de nombreuses références à des participations d'études. Quels en sont les contenus? Comment et quand seront ou ont été communiqués les résultats de ces études? Notamment celles citées dans les rubriques des Sports, ou pour la piscine couverte au chapitre 13.2.6, ou à la participation du Secteur de la police locale, je cite: "à de nombreuses études sur les projets en cours de planification tel que le projet d'agglomération, le Plan d'aménagement local, le projet de revitalisation des berges de la Sarine, les projets de requalification de la place de la Gare, du Bourg, du carrefour Richemond, de la place du Pertuis, de la place du Petit-Saint-Jean, de la 'Voie verte' et du site sportif de Saint-Léonard". Nous le voyons, beaucoup d'études sont en cours.

Nous regrettons également le manque d'informations sur l'Agglomération et blueFACTORY, qui ne se retrouvent que partiellement dans le résumé de la partie culturelle. Ces deux organisations présentant des rapports annuels publics, nous demandons au Conseil communal ou au Secrétariat de Ville de nous les communiquer par e-mail au travers d'un lien, comme nous recevons également chaque année les rapports de SINEF.

Enfin, pour terminer, notre groupe a également remarqué les efforts du langage inclusif avec encore quelques mesures d'amélioration. En effet, les élus séparés par des points des élues, les collaborateurs séparés par des tirets des collaboratrices, ou alors simplement l'utilisation des mots en entier comme utilisatrices et utilisateurs. Certes cela reste un détail, mais pour certaines et certains cela veut dire beaucoup.

Nous remercions les collaborateur·trice·s et les chef·fes de Secteurs pour la rédaction de ce Rapport.

Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL). Rassurez-vous, je ne reviendrai pas sur la justification et l'opportunité de l'usage de provisions en fin de bouclage des Comptes et sans présentation budgétaire initiale largement évoquée par mes collègues.

Vous auriez pu cependant vous épargner de nombreuses discussions à venir en acceptant notre amendement au règlement des finances lors de la dernière législature, qui proposait une discussion préalable sur ces provisions au sein de la Commission financière.

Nous allons plutôt nous attarder sur le non-respect de règles comptables de base dans la présentation des Comptes 2020 et la nécessité de respecter les normes MCH2 concernant l'annulation de certaines réserves.

Sur le premier point, la dissolution des réserves de 714'927 francs sur les CO du Belluard et de Jolimont aurait dû être comptabilisée comme des produits à part entière et de façon séparée, au lieu de venir en réduction des comptes de charges et décidée entre les intéressés et le service comptable. Ceci positionne ce dernier en porte-à-faux par rapport aux principes de base comptables. Ceci faisant même apparaître des charges négatives au compte 311.310.00. Des charges négatives, vous avez déjà vu ça, vous?

Sur le second point, la provision pour PF17 de 12 millions de francs au compte 2405.00 possède le caractère d'une réserve selon les principes comptables MCH2 et elle devra être dissoute sur un maximum de trois ans.

Sur un autre point plutôt coquasse, connaissez-vous beaucoup de contribuables qui ont en banque un montant de 532'144 francs répartis sur 14 comptes bancaires et qui ne les feraient pas apparaître dans leur déclaration de patrimoine? Et bien c'est le cas de notre Commune qui, au sein de la rubrique 102, ne fait pas apparaître ces comptes au bilan depuis plusieurs années.

Enfin, tout observateur extérieur appréciera le classement de blueFACTORY comme patrimoine administratif plutôt que financier, ce qui évite à la Commune, selon le respect des normes MCH2, une réévaluation de sa valeur.

Lorsque l'on sollicite de la rigueur de la part de ses concitoyens, le plus bel exemple pour un Exécutif communal est d'appliquer ce principe à soi-même.

Rugo Claudio (PA). Je vais un peu dans le sens de M. Alexandre Sacerdoti, qui appréciera les références.

Lévitique 4-5, il est écrit:

"C. Sacrifice d'un chef, ²² Si c'est un chef du peuple qui pêche par mégarde en commettant un acte interdit par un commandement du Seigneur son Dieu, il se rend ainsi coupable. ²³ Dès qu'il découvre la faute commise, il doit offrir un bouc sans défaut".

On parlera de coïncidence, "F. Le sacrifice des pauvres, ⁷ Si un homme n'a pas les moyens de fournir une brebis ou une chèvre à titre de réparation pour le péché commis, il peut apporter au Seigneur deux tourterelles ou deux pigeons".

Certain-e-s parmi nous reçoivent pour la première fois ces tonnes de chiffres. En décembre 2020, lorsque nous préparions le budget 2021, idem, des tonnes de chiffres. Et bien, n'ayant pas eu le temps de lire l'entier du document lors de l'établissement du budget 2021, je m'étais concentré sur trois chiffres: je renvoie les séminaristes à notre bible à nous, soit le procès-verbal n° 31a de la séance ordinaire du Conseil général du 14 décembre 2020. A la page 369, il est écrit: "Rugo Claudio. Par contre, le budget ayant été conçu avant la deuxième vague, il est complètement surréaliste de ne point prendre en compte les paramètres financiers modifiés. Pour exemple: les taxes de cinéma budgétisées 380'000 francs d'entrée en 2021, étaient prévues à 400'000 francs dans le budget 2020, et comptabilisées à 376'373 francs en 2019 (rubrique 403.4032.02), ce qui montre un irréalisme comptable et l'incapacité d'adaptation comptable de l'Administration communale". J'ouvre une parenthèse. Réalité financière de 2020: on parlait de 400'000 francs, or dans les comptes, maintenant, on trouve 119'000 francs dans

cette rubrique. "Il en va de même pour les taxes sur le théâtre et autres spectacles. Idem pour les taxes sur les parcomètres..." - oui M. Page, c'est un chiffre qui m'a particulièrement intéressé- "... qui de 4'832'000 francs en 2019 ont été budgétées à 4'900'000 francs en 2020 et on ne trouve qu'une baisse de 200'000 francs pour 2021, soit 4'700'000 francs inscrits au budget. C'est complètement irréaliste". Je le disais en décembre, ce n'est pas aujourd'hui que je dis que c'était irréaliste. "Aussi, budgétiser 4'700'000 francs est complètement surréaliste. Pour ma part, je vous fais ma prévision. Cela sera en dessous de 4'500'000 francs et on verra l'année prochaine si c'est exact ou pas."

Et bien nous y sommes. L'année prochaine, c'est aujourd'hui et nous constatons dans la rubrique des taxes sur les parcomètres le chiffre de 3'812'000 francs.

Je vous signale que notre Conseiller Communal Laurent Dietrich et le Conseil communal savaient exactement, au centime près, les chiffres de l'année. Comment se fait-il qu'il se soit fourvoyé à ce point?

Que font les 11 membres de la Commission financière? Examinent-ils les chiffres ou vont-ils aux séances pour simplement encaisser leur jeton de présence?

Mme Antoinette de Weck, sur les abonnements de transports publics pour les enfants, avait exagéré les chiffres de plus ou moins 100'000 francs. Le Parti des Artistes ne lui en avait pas tenu rigueur. Par contre, 888'000 francs d'écart prévisionnel, ce n'est plus une cachoterie comptable, mais bel et bien une tartufferie. Je vous rappelle qu'un écart de 10% est tolérable dans la construction, par contre au niveau financier, il devrait être moindre.

A qui la faute?

Le Conseil communal n'arrive pas à jauger, à estimer ce qu'il encaisse en décembre 2020. Il se peut qu'il était trop occupé à faire campagne pour sa propre réélection.

A qui la faute?

Le frère jumeau de Jean-Paul Sartre, un certain vociférateur, pourtant membre de la Commission financière, n'a pipé mot sur ces écarts comptables. Il n'a pas su lire les chiffres qu'il avait devant les yeux sans qu'aucun paramètre des parcomètres ne soit modifié. Par contre, lui, sait prédire que la Ville va perdre un à deux millions de francs au cas où l'initiative "L'automobiliste n'est pas un pigeon, c'est un voyageur!" serait acceptée. Ses propos fallacieux et mensongers ont été repris, et par le Conseil communal, dans la brochure, et par le n° 5 du Conseil communal dans le débat de la semaine dernière, et même par certains journalistes.

Où va notre démocratie si lorsque l'on demande l'avis du peuple, on le menace comme l'a fait notre Syndic en utilisant le terme "d'idiotie pareille" et surtout en menaçant de retirer ...

Le Président. M. C. Rugo, revenez un petit peu sur les Comptes et ne partez pas trop vers votre initiative, s'il vous plaît.

Rugo Claudio (PA). Vous n'avez pas interrompu M. Maurice Page quand il parlait de l'initiative. Je crois que les places de parc font partie de ces Comptes. Je voulais contredire ce qu'a dit M. M. Page. Je termine, j'ai une phrase.

... de retirer de plus en plus de places de parc, si l'initiative était acceptée.

Oui, M. le Président, savoir lire les chiffres fait partie de mes compétences. MM. Oliver Collaud, chef du groupe Vert·e·s et Marc Vonlanthen, chef du groupe socialiste, ont tout fait pour m'exclure de la Commission financière. Par contre, par-là même, ils ont validé le siège de M. Maurice Page, premier des viennent-en-suite du groupe CG-PCS, qui, sur cette rubrique, a fait office d'expert-comptable.

En conclusion. La cause animale m'est chère. Je ne demanderai aucun sacrifice animal au Conseil communal, évitant de verser le sang de cinq boucs; je ne demanderai aucun sacrifice animal à la Commission financière, évitant de verser le sang d'onze tourterelles et de déplumer et de tordre le cou à onze pigeons.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Je ne vais évidemment pas considérer les différentes prises de positions politiques qui ressortent des interventions. Il n'y a pas de questions majeures, ni de corrections à apporter. J'aimerais par contre amener quelques précisions surtout aussi par le fait que nous sommes en début de législature.

Tout d'abord concernant les recettes fiscales, et plus particulièrement sur les personnes physiques, je confirme ce qui a été dit tout à l'heure. Il s'agit bien dans les Comptes de provisions qui sont faites, donc d'estimations. Les factures sont envoyées et payées souvent un ou deux ans plus tard. Aujourd'hui, nous n'avons pas les factures et nous ne pouvons pas nous baser sur les facturations. Ce serait un chiffre erroné par rapport à l'année civile dont nous tenons compte. Dans toutes les provisions, sur les recettes fiscales, il y a des facteurs correctifs qui ont été pris en compte pour le covid-19. Il est de notre devoir de vous informer de cette méthode pour que nous utilisions les bons mots. En comptabilité, l'utilisation des termes correctes est très importante.

Concernant les recettes fiscales des personnes morales, même s'il semblerait que nous ayons atteint un certain palier, nous avons quelques entreprises qui pèsent très lourd dans nos Comptes. Il suffirait qu'une entreprise pesant particulièrement lourd dans les Comptes décide, dans quelques mois, de quitter notre territoire communal pour que l'on passe dans des mesures structurelles assez rapidement. Nous avons une grande dépendance. Nous les soignons, certes, avec l'Etat en partenariat, mais toujours est-il que nous avons cette dépendance. Il faut juste en être conscient.

J'en viens aux provisions évoquées par les différents intervenants.

La provision pour heures supplémentaires est maîtrisée, contrairement à ce qui a été dit. Le but de cette provision est de montrer dans l'ensemble de l'année quel est le solde que nous devons à nos employés. C'est bien là tout l'avantage de cette provision. Si nous ne l'avions pas, elle serait répartie dans les différents Services. Or, là, nous la visualisons et nous avons le montant de côté. C'est une dette que nous avons envers nos employés, en principe, puisque les heures supplémentaires ne sont pas tracées. De plus, évidemment, il est impossible d'amener cette provision à zéro puisqu'il y a au fur et à mesure de l'année toujours des fluctuations qui interviennent. Cela dit, le Conseil communal s'attache à les baisser au travers de plusieurs mesures. Une de celle-ci a été la modification du règlement du personnel dans lequel figure une clause qui dit que les personnes ne doivent pas avoir plus que 100 heures supplémentaires à la

fin de l'année. Je vous recommande d'aller voir ce règlement du personnel qui a été complètement révisé durant la législature précédente.

Pour les Falaises, vous avez l'impression que l'on a mis de l'argent de côté pour mettre de l'argent de côté. Or, on a tous probablement en tête le cas du Belvédère, qui a failli tomber. Je vous rappelle, je ne sais pas si vous l'avez vu, qu'il y a eu il y a quelques jours un éboulement dans la Vallée du Gottéron. Ce n'est pas la première fois. Le risque est donc avéré. Mme Andrea Burgener Woeffray pourra intervenir si elle a plus de précisions à ce sujet.

Concernant la Pila, ça je crois que c'est en ordre.

La provision de 12 millions de francs pour le PF17, en accord avec notre organe de révision évidemment, va être dissoute petit à petit. Nous devons le faire dans les trois ans si le risque n'est plus avéré. Quand il y a un risque, c'est notre travail de mettre de l'argent en provisions, et quand le risque se minimise, il nous appartient de dissoudre les provisions.

Au sujet de l'évaluation des actifs, je ne peux évidemment pas du tout accepter que l'on dise que nous avons des actifs surévalués ou sous-évalués. C'est grave comme supposition. Encore une fois, l'organe de révision a examiné et approuvé l'évaluation des actifs. Je vous rappelle qu'en 2020 nous n'étions pas encore sous le MCH2. Ce dernier entrera en vigueur pour les Comptes 2021. Nous avons effectué tout un exercice de réévaluation de nos actifs.

Concernant le covid-19 et les 1.5 million de francs, vous avez raison, le Conseil communal n'a pas la compétence d'attribuer une affectation. Cela dit, en toute transparence, et c'est ce qui le motive dans chaque chapitre financier, il vous transmet le fait qu'il aimerait dépenser cet argent si besoin il y a. Il est évident que c'est à considérer comme un crédit supplémentaire qui devra être ensuite évidemment validé par le Conseil général.

Je m'arrête encore sur le mécanisme des investissements, des liquidités et du fonctionnement. Quelqu'un a dit que l'on ne réalise pas les investissements et que c'est pour cela que l'on a 1.5 million de francs de bénéfice dans le fonctionnement. Le lien se fait uniquement par les amortissements. Nous avons un compte d'investissements qui comporte tous les montants des projets. Le commencement du projet dure jusqu'à ce que les factures arrivent. La phase de fin de projet peut durer plusieurs années. Ce n'est que par la suite que l'investissement est activé. C'est seulement à ce moment-là que les amortissements commencent à courir. C'est cela que l'on a comme impact sur le compte de fonctionnement et c'est pour cela qu'il faut vraiment suivre ce sujet, qui vient des années plus tard. Cette thématique est très délicate. Les liquidités n'ont rien à voir avec cela, car elles ne représentent qu'une somme d'argent sur un compte. Il n'y a pas d'impact comptable, c'est un autre tableau.

Enfin, je dois répondre aux deux dernières interventions qui insinuent qu'il y a des fausses informations, que nous ne respectons pas les règles comptables. Evidemment, je ne peux pas du tout aller dans ce sens. Nous sommes parfaitement dans les standards et respectons toute la législation. La fiduciaire, encore une fois, l'a confirmé. On a notamment cité 500'000 francs de comptes qui n'apparaissent pas dans les Comptes de la Commune. C'est normal car ces 500'000 francs appartiennent à des fondations, à des fonds. Ce n'est donc pas du patrimoine de la Ville de Fribourg. La Commission financière, suite à cette question, a par ailleurs reçu un document qui atteste de ce fait. Cela dit, il y a aussi, notamment dans les écoles, des caisses qui étaient

ouvertes parce que les années scolaires courent sur deux années. Nous avons donc été obligés de mettre ce système en place. Cela dit, la chef de Service des écoles et sa Directrice font un grand travail de nettoyage, et c'est tant mieux si l'on arrive à régulariser ces choses-là. Je déplore donc les attaques avec des mots qui sont forts, qui ne devraient pas être utilisés et qui attaquent aussi les collaborateur·trice·s du Service des finances. Je ne peux pas laisser passer des mots comme ça en l'air. Enfin, je trouve regrettable que nous prenions les recommandations de l'organe de révision, avec qui nous travaillons de manière admirable, pour relever des soi-disant malversations ou erreurs comptables. La lettre de recommandations sert à améliorer les choses et c'est pour cela que nous l'avons commandée. C'est un instrument fantastique et je regrette qu'il soit détourné.

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. Je confirme que la fiduciaire a toujours émis de bonnes recommandations. S'il y a certaines remarques qui sont contenues dans cette lettre de recommandations, cela n'a jamais été de manière critique ou il n'y a jamais eu non plus de grand signaux rouges adressés. Au contraire, la fiduciaire a toujours donné une recommandation très favorable sur la gestion des Comptes par la Commune.

Le Président. Je constate qu'aucune demande de renvoi n'a été faite. Nous passons à l'examen de détail des Comptes et du Rapport de gestion.

Nous examinerons chapitre par chapitre selon l'ordre des chapitres figurant dans le Rapport de gestion, en abordant d'abord les Comptes puis le Rapport de gestion. Conformément à l'article 53 alinéa 3 du RCG, je donnerai tout d'abord la parole aux représentants concernés du Conseil communal et ensuite à la Présidente de la Commission financière, lesquels s'exprimeront d'abord sur les Comptes et ensuite sur le Rapport de gestion.

J'ouvrirai ensuite la discussion de détail par chapitre, d'abord sur les Comptes puis sur le Rapport de gestion. Concrètement, la structure de la discussion de détail aura la teneur suivante:

Comptes:

1. Intervention du membre du Conseil communal concerné.
2. Intervention de la Présidente de la Commission financière.
3. Ouverture de la discussion.

Puis, nous procéderons de la même manière pour le Rapport de gestion.

Nous terminerons par l'examen du projet d'arrêté. Enfin, je vous prie, pour que nous puissions tous suivre, de toujours mentionner distinctement le numéro de page et le numéro complet de la rubrique des Comptes concernés par votre intervention. En ce qui concerne le Rapport de gestion, je vous invite à donner le numéro de page ainsi que le numéro du chapitre correspondant.

Enfin, l'expérience a montré qu'il n'est pas inutile de rappeler que les amendements sur les Comptes communaux ne sont pas possibles. Le Service des communes indique que le Conseil général ne peut qu'accepter ou refuser les Comptes (art. 12 LFCo, état au 1^{er} janvier 2021). En cas de refus, le Conseil communal doit remédier aux éventuelles erreurs et resoumettre les Comptes au Conseil général dans les 60 jours (art. 12 OFCo, état au 1^{er} janvier 2021). De plus,

avec la nouvelle législation sur les finances communales, le Rapport de gestion ne sera plus approuvé mais il en sera pris acte (art. 19 LFCo, état au 1^{er} janvier 2021).

Examen de détail

I. CONSEIL GENERAL

- a. Rapport de gestion (pages 7 à 9)

Pas d'observations.

II. CONSEIL COMMUNAL

- a. Rapport de gestion (pages 11 à 13)

Le point ci-après donne lieu à discussion:

2.6 Représentations (page 12)

Gex Jean-Noël (PLR). Nous avons posé une question sur les liens de ce Rapport de gestion, mais nous n'avons pas eu de réponse. J'aimerais savoir, par exemple ce qui se cache derrière le renvoi n° 2 www.ville-fribourg.ch/conseil-communal (rubrique "Rapport de gestion"). Je ferai la même remarque pour toutes les notes de bas de page qui devraient nous renvoyer à un lien sur le site internet de la Ville. J'ai déposé plusieurs fois ces remarques sur le site internet, mais je n'ai jamais eu de réponse.

Steiert Thierry, Syndic. Effectivement, si ces liens ne fonctionnent pas je m'en excuse et nous allons y remédier dans les plus brefs délais. L'idée de ces liens est la suivante: celles et ceux qui ont siégé durant la législature précédente ont pu constater, d'ailleurs cela a été relevé tout à l'heure, que le volume du Rapport de gestion a diminué de manière assez conséquente. Certains l'ont salué, d'autres semblent presque le regretter, puisqu'évidemment il y a un peu moins de substance. La plupart d'entre vous qui ont eu l'occasion de recevoir les anciennes versions du Rapport de gestion savez qu'il comportait effectivement plus de 250 pages car toutes les unités administratives de la Commune souhaitaient présenter tout ce qu'elles avaient fait durant l'année précédente. Parfois, c'était effectivement un peu disparate. Certains Services, certains Secteurs en mettaient énormément, d'autres un peu moins. Il y avait des éléments statistiques, des explications très exhaustives pour certains, moins pour d'autres. Le constat avait toujours été fait que le volume était trop important. Le Rapport de gestion devenait difficilement lisible et digeste, sans parler de la problématique environnementale puisqu'imprimer une telle quantité de Rapports de 250 pages ou plus n'est pas non plus très à la mode aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle nous avons entamé ces travaux de diminution de volume. Vous avez ici le premier résultat de cet effort. Nous avons imposé à chaque Service un maximum de dix pages pour présenter ses activités des années précédentes. On est encore un peu au-dessus de ce que l'on souhaiterait, in fine, présenter comme Rapport de gestion. Tout ceci bien sûr conduit à une certaine perte d'informations par rapport aux anciennes versions. Il y a des tableaux, des statistiques, des chiffres, plein de choses qui figuraient dans les anciens Rapports et que l'on ne trouve plus ici. C'est la raison pour laquelle on trouve ces informations-là sur internet. La personne qui s'intéresse plus à tel ou tel Service, qui souhaite avoir davantage d'informations

sur l'une ou l'autre des unités administratives, est censée les trouver sur le site internet, à l'aide de ces liens. Je vais m'enquérir du bon fonctionnement de ceux-ci.

III. ADMINISTRATION GENERALE

- a. Comptes (pages 55 à 58)

Pas d'observations.

- b. Rapport de gestion (pages 15 à 22)

Pas d'observations.

IV. SERVICE JURIDIQUE

- a. Comptes (page 59)

Pas d'observations.

- b. Rapport de gestion (pages 23 à 25)

Le point ci-après donne lieu à discussion:

4.1.2 Procédures (page 24)

Rugo Claudio (PA). Je tends l'oreille envers la population. De nombreux cas ont fait recours au niveau du PAL et cela a engendré énormément de problèmes dans ce Service juridique, au point qu'il y a cinq ans, il y avait je crois une ou deux personnes au maximum dans le Service et, tout d'un coup, là, on arrive à 4.5 EPT. Les juristes ne touchent pas de petits salaires. C'est un peu le Manpower de la Préfecture ici. Je me posais justement la question de savoir s'il est justifié, par exemple, de dire que c'est une zone agricole tout en haut de Bourguillon alors que cela n'a jamais été comme ça? Il n'y a pas de ferme à cet endroit. Les gens attendent des années pour avoir certains permis. Cela bloque les travaux et occasionne une tonne de recours. Est-ce qu'il n'y aurait pas un moyen d'être plus fluide, plus coulant? Je prends l'exemple de la déclassification d'une maison. On m'a expliqué que lorsque l'on déclassifie une maison, cela veut dire que cette dernière est toujours là -il y a un terme pour ça, Mme Andrea Burgener Woeffray nous le dira- mais au cas où elle brûle, on ne pourra pas la reconstruire. Cela fait quand même, dans ce cas-là, des décennies que cette maison est là. Mais en fait on déclassifie, cela suscite des recours, ça complique, c'est ce qui bloque le PAL et c'est ce qui engorge, à part les interventions du Parti des Artistes à la Préfecture, le Service juridique. En outre, cela représente beaucoup de frais. Ne devrait-on pas aller un peu plus piano? "Qui va piano va sano".

Steiert Thierry, Syndic. Je serais juste tenté de dire que ceci est le résultat de deux choses. D'une part, cela illustre le fait que nous vivons, heureusement, dans un état de droit qui offre des voies de droit aux citoyens, aux organes aussi et aux associations de défense d'intérêts les plus divers. Deuxièmement, c'est aussi un phénomène de société de faire un usage de plus en plus accru des voies de droit, parfois aussi à tort. C'est le prix de la démocratie. Pour ce qui est de la charge de travail au Service juridique, je peux simplement préciser que nous avons engagé

une personne supplémentaire pour palier la charge additionnelle de travail induite par les oppositions relativement importantes au PAL. On s'y attendait, c'était quelque chose de prévisible et de prévu. Aujourd'hui, on doit plutôt se demander si le système, tel que le législateur fédéral a instauré dans les années 80 avec la loi d'aménagement sur le territoire, qui conduit en fait, dans l'idéal, à une révision des plans d'aménagements locaux et communaux tous les 15 ans, est encore en adéquation avec les phénomènes de société que je viens de décrire. En effet, nous constatons que nous sommes dans un fonctionnement de plus en plus itératif dans l'avancement de ces PAL, en particulier dans une commune comme la nôtre qui est densifiée et qui comporte 40'000 habitants. Ce n'est peut-être pas la même chose dans une commune de 500 habitants de type plutôt rural. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à ce problème-là. En d'autres termes, dès que l'on révisé un PAL, on voit que l'on est confrontés immédiatement à de nouvelles velléités ou de nouvelles nécessités de le réviser presque constamment, aussi en fonction de la jurisprudence qui change constamment et de la législation fédérale qui est aussi en évolution de plus en plus importante.

Pause

La séance est interrompue par une pause de 21.00 à 21.18 heures.

V. RESSOURCES HUMAINES

a. Comptes (pages 58-59)

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion (pages 27 à 32)

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

5.4.4. Santé et sécurité au travail (page 31)

Rugo Claudio (PA). Ma question concerne le nom de l'entreprise mandatée pour les problèmes de mobbing à la Ville de Fribourg. Ces dix derniers jours, on m'a relaté deux cas. En dix jours! Normalement, moi je dis que cela concerne un à deux cas par année. Or, il s'agit de deux cas ces dix derniers jours, justement, qui pourraient s'apparenter à du mobbing, ce qui occuperait aussi le Service juridique. J'ai appris l'année passée que c'était une psychologue de Marly qui avait été engagée pour traiter des questions de mobbing. Est-ce qu'il n'y a pas un bureau à Fribourg qui pourrait être apte à répondre à ces problèmes de relations humaines? Donc le nom, cela serait un plus encore.

Steiert Thierry, Syndic. J'ai un peu de peine à comprendre le sens de la question de M. C. Rugo. Ce que je peux simplement dire, c'est que depuis de nombreuses années nous avons un mandat avec une entreprise spécialisée qui reçoit les demandes, les plaintes et les sollicitations du personnel qui se sent mobbé ou qui veut se plaindre de problèmes sur la place de travail. Ces demandes sont donc externalisées justement pour que les personnes puissent, de manière anonyme, s'adresser à une tierce personne pour qu'il y ait un examen de la situation. Si cela débouche ensuite sur une procédure, alors le Service juridique avec le Service des ressources humaines traitent de ce cas en conformité avec le règlement du personnel et avec la

jurisprudence et la législation en la matière. C'est tout ce que j'ai à dire à ce sujet. Je dois avouer que je ne connais pas le nom de cette entreprise, mais c'est insignifiant parce que c'est une question opérationnelle. C'est le Conseil communal qui décide à quelle entreprise il veut bien octroyer ce genre de mandat.

5.1.2 Classes salariales (page 28)

Nobs Elisa (CG-PCS). Wir sind sehr froh über die Bemühungen, die für die Lohngleichheit unternommen werden, insbesondere über das Projekt "Equal-Salary". Wir stellen jedoch fest, dass in den Gehaltsgruppen D und E der Anteil der Frauen geringer ist als in den anderen Gruppen. Wir möchten dem Gemeinderat dafür danken, dass er sich weiterhin um die Rekrutierung von Frauen in verantwortungsvollen Position kümmert.

Steiert Thierry, Syndic. Die Intervention von Frau E. Nobs ist durchaus nachvollziehbar. Es gibt bestimmt noch ein Optimierungsbedarf bei der Repräsentativität der Frauen in höheren Kaderstellen. Hier geht es auch darum, dass man die entsprechenden Arbeitsbedingungen zur Verfügung stellt. Mit dem neuen Personalreglement haben wir versucht unserem Personal die Vereinbarkeit zwischen Familienleben und der Arbeit zu erleichtern. Wir hoffen, dass Frauen dazu motiviert werden Kaderstellen in höher belohnten Gehaltsklassen anzuvisieren. Jedenfalls sind wir sehr offen dafür.

VI. FINANCES

a. Comptes (pages 61 à 64)

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion (pages 33 à 41)

Pas d'observations.

VII. ECOLES

a. Comptes (pages 65 à 73)

Le point ci-après donne lieu à discussion:

Onglets sur le côté du Rapport de gestion

Krienbühl David (PLR). C'est une question de détail, mais j'ai remarqué que de la page 65 à la page 73, l'onglet sur le côté indique Finances et pas Ecoles.

Ballmer Mirjam, Directrice des Ecoles. J'ai fait la même constatation lorsque je suis arrivée au Service et je pense qu'il s'agit d'une petite erreur qui va être corrigée pour la prochaine fois.

b. Rapport de gestion (pages 43 à 52)

Pas d'observations.

VIII. POLICE LOCALE ET MOBILITE

a. Comptes (pages 75 à 80)

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

401.437.00 Amendes d'ordre (page 76)

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). J'ai deux questions et une remarque, selon la discussion au sein de notre groupe.

Cela concerne dans les Comptes, à la page 76, la rubrique 401.437.00 Amendes d'ordre. Elle présente une diminution de 624'699.52 francs entre le Budget et les Comptes. Ma question concerne également la page 56 du Rapport de gestion.

- 1) Qui a ordonné, et pour quel motif valable, la suspension du contrôle du stationnement durant la phase de confinement et bien au-delà (les agents de surveillance n'ayant réapparu que durant l'été dernier)?

Cette décision n'aurait-elle pas dû être communiquée par voie de presse, comme cela s'est fait pour les mesures d'aide covid-19 décidées par le Conseil communal? Nous y voyons une inégalité de traitement avec les automobilistes qui ont payé le parcage pendant cette période.

- 2) Concernant l'arrêt de radars aux feux rouges pour cause de chantier, de quels chantiers s'agit-il?
- 3) Constatant que certains radars ne fonctionnaient déjà pas ou étaient à l'arrêt en 2019 (voir page 20 des Comptes 2019), nous pensons que la Commune doit mettre la signalisation des feux plus souvent sur orange, ce qui améliorera l'attention des automobilistes et causera moins de pollution et de bruit aux carrefours, respectivement moins de frais d'entretien et de remplacement des radars.

Notre groupe restera attentif à cette problématique et déposera, le cas échéant, un postulat au Conseil général.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Concernant la rubrique 401.437.00, je peux répondre de la manière suivante. Pendant la pandémie, les agents de la Police locale ont tout simplement dû modifier leur mission et sont allés en appui de la Police cantonale, notamment pour faire respecter les problématiques en lien avec les distanciations sociales, les nouvelles règles sanitaires. On a dix agents et on a simplement dû prioriser les missions. On peut donc dire que le Directeur de la Police locale a répondu à la demande de la Police cantonale pour mettre à disposition nos agents dans le cadre de la gestion de cette pandémie.

J'en viens à la question relative à la communication par voie de presse de la suppression des contrôles. On ne peut pas dire que les contrôles ont été suspendus. Dans la mesure où il y a dix agents, ils ont tout simplement opéré sur d'autres typologies de missions. Mais bien entendu

qu'il y avait quand même une surveillance pour l'automobiliste qui se parquait en obstruant les chaussées ou en créant des dangers, etc. Il n'y a pas eu une volonté de communiquer par voie de presse le fait que l'on ne contrôlait plus de manière systématique.

Pour ce qui est des radars aux feux rouges, j'avoue que je ne peux pas dire ici, de manière exhaustive, quels ont été les carrefours à feux qui ont été impactés par des chantiers. En effet, il y a eu le carrefour de Beauregard et très certainement le carrefour de Beaumont, qui est celui qui a été le plus impacté par ces mesures. Je répondrai par e-mail à M. le Conseiller général Jean-Pierre Wolhauser pour lui donner les autres endroits qui ont nécessité la désactivation des radars répressifs dans les carrefours à feux. Il faut savoir qu'il y a des chantiers où ces radars doivent être très précisément réglés, de manière à ne prêter flanc à aucune critique concernant une éventuelle amende. Ils demandent chaque fois d'être réétalonnés. Quand il y a des chantiers, on est obligé de les désactiver. En effet, cela nécessite des frais pour les remettre en fonction.

Au sujet des feux plus souvent sur orange. En effet, vous avez constaté qu'à certains carrefours, nous avons mis des feux clignotants, notamment pendant la pandémie. Il est évident qu'il y a toujours la problématique que certains carrefours sont complexes et potentiellement dangereux. Ils nécessitent une régularisation. Vous avez raison, moins on régule le trafic par des feux, plus on peut augmenter la vitesse commerciale des transports publics. En effet, c'est très souvent dans les carrefours à feux qu'ils perdent le plus de temps. On peut également ainsi offrir plus de confort aux piétons qui peuvent traverser de manière beaucoup plus confortable en évitant des temps d'attente. Nous poursuivons la politique de mettre plus souvent les feux sur orange. J'irais plus loin par extension. Avec les grands projets de requalification qui sont devant nous, il y a certainement certains carrefours régulés par feux qui seront supprimés. Aussi, très probablement que dans le cœur de la ville, la question ne se posera plus puisque les feux pourraient disparaître.

400.427.00 Location du domaine public (page 75)

Krienbühl David (PLR). Quel a été le processus de décision précis pour la suppression de cette taxe? Parce que c'est bel et bien la cellule de coordination covid-19 de la Commune qui a proposé au Conseil communal sa suppression et non la Direction de la Police locale. J'aimerais avoir une confirmation de ceci.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Il y a en effet une cellule covid-19 à l'Administration communale, qui n'est pas politisée, qui analyse les propositions qui émanent de leur Direction respective. Lors de discussions avec le chef de Service et avec mes collègues du Conseil communal, j'ai fait remonter à cette cellule des propositions visant à ne pas facturer des empiètements, notamment pour les terrasses des cafés, pour les marchés, pour les réclames mobiles et pour les éventaies. Cette proposition a été analysée par la cellule covid-19, qui a décidé de ne pas facturer. J'ai aussi entendu de votre groupe que vous vous étiez prononcés, en début de cette séance, en disant que le tout gratuit ne doit pas devenir la norme. J'ai bien entendu cette maxime. Nous refacturerons dès que nous le pourrons ce type d'empiètement dès que la situation sanitaire nous le permettra.

b. Rapport de gestion (pages 53 à 62)

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

8.4.1 Réalisations (page 59)

Collaud Gérald (CG-PCS). Au nom du groupe CG-PCS, je souhaite remercier tout le Conseil communal pour sa réactivité dans cette période troublée. Je suis certain que les aîné·e·s vous en sont reconnaissant·e·s.

Sur le plan de la mobilité, page 59 point 8.4.1, nous souhaitons aussi féliciter le Conseil communal pour sa réactivité et les expériences qui ont été conduites comme les "parklets" et le marquage des giratoires, comme celui de Tivoli en particulier. Ces "parklets" et ces expériences ont prouvé leur utilité.

Ma question est la suivante: nous souhaitons que ces expériences soient pérennisées et étendues. Est-ce que cela est prévu?

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Je vous remercie pour ces compliments. C'est vrai que les "parklets" ont aidé les établissements publics qui ne pouvaient pas disposer d'une terrasse parce que tout simplement leur patente ne le leur permettait pas. Néanmoins, les mets à l'emporter ont pu être consommés en toute sécurité et de manière assez confortable sur ces "parklets".

Le Conseil communal n'a pas encore finalisé son programme de législature mais, en effet, la Direction de la Police locale souhaite lui proposer de continuer de faire des "parklets", dans la mesure où il s'agit d'un aménagement très bon marché, qui offre de la convivialité et qui a tout son sens dans la méditerranéisation des pratiques urbaines.

Bandelette cyclable sur la Route-Neuve

Rugo Claudio (PA). Cette semaine, sur la Route-Neuve, une bandelette cyclable a été tracée. Ce n'est pas vraiment une piste cyclable mais une petite bandelette au bord de la Route-Neuve. Pour la réaliser, vous avez engagé l'entreprise Traceroute SA avec des plaques genevoises et vaudoises. Est-ce qu'il n'y a pas d'entreprises à Fribourg capables de faire ce travail?

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Cette bandelette a pour objectif de réduire optiquement la largeur de la chaussée, invitant l'automobiliste dans un endroit sinueux et assez étroit à modérer sa vitesse de manière à donner plus de sécurité aux cycles qui remontent la route. Voilà l'objectif recherché par cette mesure. N'étant pas dans l'opérationnel du Service, je ne peux pas vous expliquer la raison d'avoir choisi cette entreprise plutôt qu'une autre. Par contre, ce que je peux dire, c'est que ce traçage ne peut pas être fait par les peintres de la Ville. D'une manière générale, la grande majorité des marquages sont faits par l'équipe de peintres de la Ville, mais ce revêtement nécessite un savoir-faire particulier. C'est pour cette raison qu'il n'a pas été fait à l'interne. Est-ce qu'il y a une entreprise plus proche qu'une entreprise genevoise? Honnêtement, je ne peux pas vous répondre, M. le Conseiller général Claudio Rugo.

IX. GENIE CIVIL, ENVIRONNEMENT ET ENERGIE

a. Comptes (pages 81 à 92)

Le point ci-après donne lieu à discussion:

532.434.00 Taxes d'épuration (page 90)

Page Maurice (CG-PCS). Ma question au Conseil communal porte sur le traitement et l'évacuation des eaux. On a une différence de 368'000 francs pour les taxes d'épuration entre le Budget 2020 et les Comptes, rubrique 532.434.00. Le Message dit que ce montant se calcule en fonction de la facturation de la consommation d'eau. Nous avons posé cette question lors de la séance de la Commission financière et nous avons appris que ce n'est pas la vraie raison. J'aurais bien aimé que Mme la Conseillère communale puisse donner à l'ensemble du Conseil général l'état de la situation concernant cette question d'épuration des eaux et, en particulier, le règlement sur l'épuration des eaux qui est attendu depuis longtemps, qui aurait dû être en vigueur depuis plusieurs années et sur lequel on butte toujours.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Je lis le texte que j'ai envoyé après la séance de la Commission financière aux membres de ladite Commission:

"L'explication des variations n'est pas à mettre directement en relation avec la consommation d'eau mais dans le cadre d'une anticipation de l'entrée en force de la révision du règlement sur les eaux usées. En effet, la loi fédérale sur les eaux, reprise par la loi cantonale sur les eaux prévoit l'introduction d'une taxe de base garantissant le maintien de la valeur des installations. Un délai était imparti au 1^{er} janvier 2015 pour l'introduction de cette taxe au niveau cantonal. Compte tenu de l'ancienneté du règlement communal sur les eaux usées, une révision complète a été entreprise dès l'année 2014. Dès lors, une estimation de l'impact de l'introduction de cette taxe de base a été portée au budget pour l'année 2015. De nombreux paramètres sont à mettre en relation avec cette révision (mode de calcul considéré, convention avec les communes raccordées et Crémò, consultation de M. Prix) auxquels se sont rajoutés la coordination avec la révision du règlement sur l'eau potable, la réaction de nombreuses communes et de l'Agglomération (promotion économique) vis-à-vis de l'introduction d'une taxe de base. Les impacts financiers de l'introduction de la taxe de base ont amené à analyser plusieurs modèles de calcul (2015 à 2018), s'en est suivie une période de mise en retrait de cette révision pour favoriser la révision d'autres règlements et projets (2018 à 2019). Au moment de reprendre le travail, il s'est avéré que la directive cantonale pour le calcul de certaines surfaces d'affectation avait changé nécessitant de nouvelles bases de calcul (2020 et 2021). Comme il y avait toujours une incertitude sur le moment de l'entrée en vigueur du règlement, le montant projeté au budget a été maintenu bien que la perception des taxes est restée relativement stable".

Pour répondre encore à M. Maurice Page, je peux dire que ce règlement est en cours d'élaboration avec les nouveaux paramètres que nous devons prendre en considération. Il sera certainement soumis au Conseil général d'ici la fin de l'année ou début 2022.

b. Rapport de gestion (pages 63 à 74)

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

9.1.3 Déchets et Nettoyage (pages 65-66)

Wicky Collaud Chantal (CG-PCS). Il semblerait qu'il y a beaucoup de trafic aux portes de la déchetterie. Est-ce qu'il ne serait pas envisageable de reprendre la collecte des déchets encombrants, comme par le passé, pour diminuer ce trafic et pour favoriser le recyclage?

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Il s'agit en l'occurrence moins d'une question du trafic généré par le transport des déchets à la déchetterie que de l'emplacement de cette dernière. Nous sommes absolument conscients que d'avoir une déchetterie éloignée aux Neigles, ce n'est pas l'idéal. Par contre, les déchets encombrants peuvent être ramassés sur demande par les voitures de la Voirie. Cependant, il y aura de nouveau des voitures qui amèneront ces déchets aux Neigles. Je reviens à la question de l'emplacement. Vous n'êtes peut-être pas encore tous au courant du fait que nous sommes en train de mener une grande étude, un concept, sur le traitement des déchets dans son ensemble. La recherche d'autres emplacements pour la déchetterie en fait partie.

9.4.4 Domaine des dangers naturels (page 69)

Nobs Elisa (CG-PCS). Kann der Gemeinderat uns mehr Informationen betreffend Zustand des Felsens unterhalb der Grand-Rue geben? Welche Risiken bestehen kurz- und mittelfristig für die Gebäude und Bewohner-innen der Grand-Rue und Grandes-Rames? Bis wann dürfen Resultate zu den laufenden Abklärungen betreffend Geologie, Erdbebensicherheit und zu den juristischen Fragen betreffend Haftung erwartet werden?

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Ich danke Frau E. Nobs für die Fragen, die sie mir vorgängig zugestellt hat und erlaube mir auf Französisch zu antworten.

L'avis de droit est en cours d'achèvement en intégrant les derniers cas rencontrés, comme cela a été évoqué par mon collègue, M. Laurent Dietrich. Cet avis de droit est attendu pour cet été. C'est sur la base de ce dernier qu'il sera possible de se positionner au sujet des responsabilités en fonction des cas. Ceci dit, je vous propose un survol de différents points en relation avec les dangers naturels ainsi que leur état d'avancement:

- L'état de la vulnérabilité sismique du bâti en ville de Fribourg. Le travail a été retardé en 2020 à cause du covid-19. Les résultats finaux étaient attendus pour le printemps 2021. Ils seront maintenant attendus et rendus en automne 2021.
- Les dangers des chutes de pierres. Je vous informe qu'il reste deux zones exposées à un danger élevé, situées en zone à bâtir, avec des bâtiments existants, à savoir le Karrweg et l'Oelberg, ainsi que la rue de la Palme. Ces zones doivent être sécurisées car elles sont en inadéquation entre le niveau de danger et l'affectation. Pour le Karrweg et l'Oelberg, un projet en collaboration avec le Groupe E est en cours et les travaux sont prévus pour 2023. Pour la Rue de la Palme, le projet est actuellement en phase d'établissement.

- Dangers d'effondrement des falaises à la Grand-Rue. C'est une question qui vous intéresse tout particulièrement. Nous avons fait faire, et les anciens Conseillers-lères généraux-ales le savent, un rapport par l'entreprise Geotest. Ce rapport liste ce qui devait être fait avec une priorisation d'interventions. Une fois l'avis de droit définitif reçu, il sera plus facile de statuer sur les charges, à savoir l'entretien, la coupe de la végétation, la mise en place d'ouvrages, etc., et les responsabilités qui incombent à chacun des intervenants. C'est-à-dire qu'il permettra de savoir si c'est la Ville qui doit payer/intervenir, ou si c'est le privé/le tiers. Pour l'instant, il n'y a pas de signes de dangers particuliers, ni imminents, pour les habitations.

Concernant le Belvédère, les travaux ont été évalués et ils sont en préparation pour cette année encore.

X. URBANISME ET ARCHITECTURE

a. Comptes (pages 93 à 100)

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion (pages 75 à 83)

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

10.4 Architecture

Rugo Claudio (PA). Après la création du Centre d'animation socioculturelle (CAS) de Pérolles, suite au postulat n° 77 lancé par le Parti des Artistes, on avait évoqué le fait de faire un Centre de loisirs à Beaumont et il y avait eu un bâtiment que vous aviez jugé trop cher. Si je ne me trompe pas, c'était 3 millions de francs pour abriter le Centre de loisirs et aussi les accueils extrascolaires. C'était l'année passée ou il y a deux ans. Est-ce qu'il y a un projet? Est-ce que vous vous y attellez maintenant que le marché est peut-être un peu plus détendu? Est-ce que vous envisagez d'acheter des bâtiments vers Beaumont pour abriter ces deux services?

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Le secteur de la Cohésion sociale a déposé une demande auprès du Service d'urbanisme et d'architecture pour l'aider à trouver un emplacement. Pour le moment, dans les quartiers de Beaumont et de Pérolles, une recherche se poursuit. Le CAS au boulevard de Pérolles était dans un premier temps un local pour l'association de quartier et est maintenant devenu un Centre d'animation socioculturelle. Ils ne font pas que du travail entre quatre murs. Ce Centre a tout particulièrement la mission de travailler directement sur le terrain. Si le secteur de la Cohésion sociale devait avoir rapidement besoin d'un nouveau local, Urbanisme et architecture les aiderait volontiers à le chercher.

10.2 Carrefour Richemond (page 77)

Collaud Gérald (CG-PCS). Le groupe CG-PCS souhaite remercier le Conseil communal pour le travail fourni durant cette année difficile dans le domaine de l'urbanisme et de l'architecture. De nombreux projets ont vu le jour et d'autres sont bien avancés. Nous nous réjouissons en

particulier des différentes inaugurations qui ne manqueront pas dès la rentrée et qui nous permettront de renouer avec les contacts informels, que j'espère sans masques.

Ma question concerne le carrefour de Richemond: est-il possible d'obtenir un échéancier pour la réalisation de ce celui-ci?

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Le carrefour de Richemond fait partie de l'aménagement de la place de la Gare. Je m'explique. Si nous voulons réaménager la place de la Gare, nous avons besoin de prendre des mesures et des aménagements de modération du trafic. C'est dans ce contexte-là qu'il faut aussi considérer le carrefour de Richemond. Le projet ne concerne pas seulement le carrefour de Richemond, mais aussi la place du Pertuis, ou encore la borne de Gambach. C'est en tout cas ces deux mesures-là qui font partie du grand projet de la place de la Gare.

Pour le carrefour de Richemond, nous sommes prêts, la planification est terminée. Il faut savoir que c'est une requalification qui demande une coordination extrêmement forte avec les CFF. Vous avez certainement constaté que les CFF ont maintenant commencé les travaux du passage inférieur, qui est à la hauteur de l'Ancienne Gare. Le jour où le passage inférieur sera terminé, nous devons être prêts pour la prolongation du passage inférieur sous la route de Richemond et ensuite nous devons encore réaménager la place. Il est donc prévu de mettre à l'enquête le carrefour de Richmond le plus rapidement possible. Le dossier est prêt. Tout dépendra par la suite du nombre d'oppositions que nous aurons.

XI. INFORMATIQUE

a. Comptes (pages 101-102)

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion (pages 85 à 90)

Pas d'observations.

XII. CULTURE

a. Comptes (pages 103 à 105)

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion (pages 91 à 99)

Le point ci-après donne lieu à discussion:

Culture2030.

Murith Simon (Le Centre/PVL). Il n'y a pas forcément de pages à indiquer parce que cela concerne globalement la culture. On constate que le Conseil communal est en train de mettre en œuvre la CULTURE2030 au fur et à mesure des années, ce dont on ne peut que se féliciter.

Nous aimerions savoir si la volonté du Conseil communal est de relancer peut-être la réflexion autour des assises qui avaient eu lieu il y a maintenant sept ans, pour peut-être repartir avec un nouveau programme vu la situation que l'on a connue, les turbulences qui en sont nées aussi pour tous les acteurs culturels et les besoins pour eux mais aussi également pour la population. Y a-t-il une volonté au niveau du Conseil communal de repartir sur de nouveaux objectifs et avec un nouvel agenda?

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. C'est une vaste question qui sera débattue au Conseil communal, surtout dans le cadre de son programme de législature. Les discussions vont bientôt commencer.

Nous avons déjà quelques éléments "d'indications". Le premier est lié évidemment à la pandémie. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a un projet de transformation des entreprises culturelles depuis la Confédération jusqu'à l'Etat. Le Canton de Fribourg, évidemment, y participe en attribuant certaines subventions.

Ensuite, l'environnement culturel dans le Grand Fribourg est un petit peu particulier en Suisse puisque nous avons Coriolis Infrastructures qui regroupe six communes soutenant les infrastructures culturelles, principalement le Théâtre Equilibre et Nuithonie, à Villars-sur-Glâne. De plus, l'Agglomération est en révision de ses missions puisque la loi sur les agglomérations cantonales a été transformée.

Le troisième élément, c'est la démarche des acteurs culturels qui se sont réunis en une Association cantonale, qui est de plus en plus active, et c'est d'ailleurs très bien comme ça. On a eu plusieurs discussions avec le chef du Service de la culture de l'Etat, les délégués culturels dans les différentes communes, l'Association des communes fribourgeoises et les Préfectures, pour voir dans quel théâtre on doit un petit peu réorienter notre politique culturelle. C'est donc un projet. On passe peut-être dans un nouveau cycle maintenant. M. Simon Murith est un peu en avance avec sa question pour que je puisse lui donner une réponse claire, surtout évidemment avant la discussion avec le Conseil communal dans le cadre du programme de législature. C'est vrai que l'on a une transformation qui va s'opérer dans les prochaines années.

Rugo Claudio (PA). Si je peux me permettre, j'ai une remarque par rapport à ce que M. Laurent Dietrich a dit. Il s'agit d'un petit lapsus, mais qui en dit long. Vous avez parlé de l'Association des acteurs culturels au lieu de l'Association des sociétés qui œuvrent pour la culture. Les sociétés sont Fri-Son, l'Ancienne Gare, etc. Elle est présidée par le Conseiller national Vert-e-s Gerhard Andrey. Cette nuance est importante parce que les acteurs culturels présents sur le territoire tant communal que cantonal ne sont pas regroupés en association, c'est regrettable. A Genève, cela s'est fait. Il serait bien que quelques politiciens s'activent pour faire une association des artistes. Je serais d'accord d'en être le caissier, par exemple.

XIII. SPORTS

a. Comptes (pages 107 à 112)

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

913 Patinoire (page 109)

Vuilleumier Julien (Vert-e-s). J'aurais deux questions concernant les patinoires.

- 1) Les rubriques 913.312.00 Electricité, 913.312.20 Eau et 913.312.30 Chaleur, pour la patinoire P1. On apprend, dans le Message, qu'il y a une question de compteurs qui n'ont pas été séparés et qu'il y a une réalité des coûts à établir par rapport à la consommation effective de la P1, à savoir la BCF Arena. Est-ce que ces coûts réels peuvent être d'ores et déjà indiqués ou en tout cas une orientation? Est-ce qu'il y a une augmentation de ces coûts par rapport à cette P1?
- 2) La rubrique 913.436.20 Remboursements de tiers. Là aussi on apprend, en page 25 du Message, que le montant au budget partait d'une hypothèse que la Ville prendrait en charge davantage d'éléments que ce qui a été le cas et que la raison consisterait dans le fait que les négociations en vue de la convention ne sont pas encore tout à fait établies. Dans le Rapport de gestion, on voit que l'on arrive peut-être à cette convention. Cela fait trois ans que l'on nous dit que l'on arrive à cette convention de gestion. Là, apparemment il y a des coûts qui interviennent, il y a des rentrées qui ne sont pas établies, donc on a une différence relativement importante. Vu que les rentrées sont relativement faibles, est-ce qu'il y a une diminution de charges aussi par rapport à ces prestations qui n'ont pas été établies selon ce nouveau modèle? Quand est-ce que cette convention sera enfin établie et signée? Tout cela a des coûts pour la Ville et ça nous semble difficile, année après année, de reprendre ces coûts par rapport aux prestations liées à la P1.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur des Sports. Pour ce qui est des charges, on en parle au début du fascicule des Comptes. Des compteurs ont été posés. On connaîtra les consommations réelles d'eau, de chaleur et d'électricité, pour l'ensemble des bâtiments de ce site sportif. Dès l'année prochaine, on va vraiment connaître la réalité des consommations.

Pour ce qui est des coûts énergétiques de la P1, il ne m'appartient pas d'en parler puisque la P1 n'appartient plus à la Ville. Finalement, ce qui nous intéresse, ce sont les consommations de nos locaux, de nos bâtiments, de manière à payer le plus justement possible ces éléments, que cela soit de la chaleur, de l'électricité ou de l'eau.

Pour ce qui est des remboursements à des tiers, c'est vrai qu'il y a une grande baisse. Je l'avais déjà dit l'année dernière, le montant qui avait été intégré dans le budget 2020 est un montant politique. Ce montant anticipait de potentiels travaux que les équipes d'exploitation des Sports feraient de manière peut-être plus conséquente pour le compte du club. Or, dans les négociations de la convention d'exploitation entre Gottéron et la Ville de Fribourg, on peut dire que les parties se sont mises d'accord dans ses principes sur la portée des interventions des équipes des Sports qui vont être limitées. On a eu en effet des phases intermédiaires où les

Sports ont encore fait à quantité égale des travaux de nettoyage. Ce n'est plus du tout le cas aujourd'hui. Ce que les Sports vont faire dans la P1, c'est lisser et monter la glace, et réparer les plexiglas. Ça va s'arrêter là. La Ville va avoir des interventions très limitées pour le compte du club.

Quand sera signée cette convention d'exploitation? Ce que je peux dire, c'est qu'au niveau de la Ville et du club, dans les grands principes on est d'accord, il n'y a plus grand-chose à faire. Par contre, il y a encore un contrat qui liait le Canton et l'Antre SA, qui est le promoteur de la patinoire 1 et qui la loue au club. Dans ce contrat qui liait l'Etat à l'Antre, il y avait notamment un droit de regard, tant pour le Canton que pour l'Antre sur les tarifs. En effet, cette convention d'exploitation ne concerne pas seulement les opérations du personnel d'exploitation au bénéfice du club -au bénéfice, bien sûr, contre espèces sonnantes et trébuchantes- mais aussi parler de la valeur du prix de la glace pour les clubs, les clubs amateurs, les écoles, etc. Il manque l'accord de certaines parties. On peut dire que pour la Ville, le travail est fait, et pour le club très probablement aussi. On attend un petit peu du côté de l'Antre et du Canton les derniers retours pour finaliser le document. Toutefois, il est prêt dans les grandes lignes. Comme vous le savez, pour signer une convention, il faut que tous les signataires se mettent autour de la table à un moment donné. Cela n'a pas encore eu lieu.

Piscine couverte de Saint-Léonard

Jelk Guy-Noël (PS). J'aimerais savoir si le Conseil communal pourrait nous donner quelques informations concernant l'avancement du projet de la nouvelle piscine couverte de Saint-Léonard. Nous voyons émerger, ici et là, des projets et des réalisations de piscines couvertes de 25 mètres. Est-ce que le choix d'un bassin de 50 mètres -puisque si mes renseignements sont corrects la superficie du site le permet- a été définitivement arrêté? Une piscine avec un bassin de 50 mètres permettra au projet H2lÉO de se démarquer des autres et d'offrir un avantage indéniable pour les habitants de notre ville et de tout notre canton. Notre collectivité publique se doit de se doter, je pense, d'un objet attractif et différent des autres. Il ne faut pas dire si on peut se le permettre, mais il faut s'en donner les moyens et donc trouver la solution pour réaliser ce projet. Tout le monde en tirera de substantiels bénéfices.

Steiert Thierry, Syndic. Si je prends la parole pour répondre à cette question, c'est en raison de l'importance de ce projet qui, en fait, couvre l'ensemble de nos dicastères. Nous sommes, tous les cinq Conseillers communaux, avec notre Direction, concernés par ce projet, que ce soit les Ecoles, les Sports, l'Edilité, mais aussi les Finances. Nous l'avons défini en tant que projet phare lors du début de la précédente législature. Malgré le fait que l'on voit toujours le même bâtiment sur le site des anciens Abattoirs, je vous assure que beaucoup de choses ont bougé dans les coulisses car ce genre de projet ne se fait pas par un claquement de doigts. Nous avons travaillé de manière très intense durant les cinq dernières années, nous arrivons maintenant à bout touchant. Nous avons déjà, depuis de nombreuses années, identifié la parcelle des anciens Abattoirs comme le lieu idéal pour cette piscine. L'accessibilité est absolument optimale car on a une halte ferroviaire à proximité, la TransAgglo qui passe à côté, un arrêt de bus sur une ligne principale des réseaux urbains des transports publics - avec une cadence à sept minutes ou sept minutes et demie - et finalement aussi l'autoroute à proximité. Cette parcelle est optimale. De plus, elle est située sur le site Saint-Léonard qui est le site sportif le plus important du canton. Si on veut construire une piscine d'une telle importance, que ce soit une piscine de 25 mètres avec une dizaine de lignes et un programme important ou une piscine de 50 mètres, les deux choses

sont faisables. Nous avons conduit une étude de faisabilité qui démontre qu'une piscine de 50 mètres pourrait prendre place sur cette parcelle également. Nous sommes maintenant à bout touchant. Nous allons communiquer dans les semaines ou les mois à venir sur l'avancement de ce projet et sur le calendrier. Mais ce qui est clair, c'est que nous avons la ferme volonté de réaliser cette piscine à cet endroit. Ce sera une piscine très importante qui sera là pour accueillir un bassin de population important également.

Bains de la Motta

Rugo Claudio (PA). Pour en venir aux Sports. SINEF appartenait à Fribourg dans le domaine de l'eau. D'ailleurs, M. François Miche avait demandé à ce sujet des fontaines et elles sont en train d'être mises. La seule différence, c'est que ce sont des fontaines à eau chaude et cela intéresse peu les citoyens de la ville. On aimerait bien des fontaines à eau froide. Par exemple, ils en ont installé une ce matin à l'entrée de la piscine de la Motta alors que de l'autre côté du mur, il y a l'eau froide qui arrive. En mettant un tuyau de dix mètres, l'eau chauffe et ce n'est pas efficace. L'employé communal présent sur les lieux m'a dit que c'était un support publicitaire pour SINEF et la Ville. Il faudrait, pour cela, faire en sorte que ces fontaines fonctionnent. C'est la même chose avec le gaz, je crois, mais je n'ai pas toutes les informations donc je m'arrêterai là avec le gaz. Au sujet des Sports, je réitère ma question. J'avais déposé un postulat pour installer un plongeur de dix mètres à la Motta et on avait répondu que l'on ne peut pas s'immiscer dans les affaires de la Motta parce que c'est une SA. C'est une mauvaise réponse du Conseil communal parce que pour tout ce qui est des charges, c'est la Ville qui paye. Ce n'est jamais la Ville qui paye les charges d'une SA. Une SA, c'est pour faire des bénéfices. S'il y a des bénéfices, ce sont les actionnaires qui en profitent. S'il y a des pertes, ce sont aussi les actionnaires qui en pâtissent. La Ville a un statut très ambigu par rapport à la Motta parce qu'elle bénéficie de la Motta mais elle paye toutes les charges. C'est un gouffre financier qui n'offre pas la possibilité à la Ville de décider ce qu'elle veut y faire, comme par exemple y mettre un plongeur de dix mètres. Vous avez la possibilité de l'installer aux Abattoirs. Alors peut-être que vous pouvez dire que vous avez prévu le plongeur de dix mètres, mais j'avais posé la question en son temps à M. Pierre-Olivier Nobs. Je propose que la Ville se réapproprie, comme elle a extériorisé l'eau avec SINEF, la piscine de la Motta en dédommageant symboliquement ou financièrement les anciens actionnaires et que cette piscine revienne à Fribourg. Nous pourrions, en tant que Conseillers généraux, prendre des options sur ce qui se fait là-bas.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur des Sports. A partir du vendredi 18 juin, les championnats romands de natation se dérouleront aux Bains de la Motta. Le Conseil d'administration a accepté de "prêter" la piscine à Fribourg Natation. Cela faisait plusieurs décennies que l'on n'a pas eu la chance d'accueillir les championnats romands de natation. Dans le cadre d'un partenariat commercial entre l'organisateur de ces championnats romands, à savoir Fribourg Natation et notamment SINEF, il a été décidé temporairement, à titre promotionnel, de mettre des fontaines à eau. L'eau est peut-être un peu chaude, mais c'est toujours mieux de boire de l'eau chaude que de l'alcool quand on fait du sport, si vous me permettez que je le dise comme ça.

Pour ce qui est des Bains de la Motta, il est vrai que votre proposition est intéressante. Pourquoi la Ville ne rachèterait pas les différentes participations du capital-actions en mains privées? La question est intéressante. On peut imaginer que plusieurs d'entre nous et d'entre vous se la sont déjà posée. Il s'avère néanmoins qu'aujourd'hui les Bains de la Motta reste une société

anonyme. La Ville de Fribourg est un actionnaire important, tout comme la Bourgeoisie. La Ville de Fribourg ne paye pas les charges, elle paie de sa poche les déficits d'exploitation pour éviter que les Bains de la Motta ne fassent faillite. La perte cumulée est d'un peu plus de 7 millions de francs sur 30 ans. Si la Ville de Fribourg ne prenait pas en charge cette perte d'exploitation, cette société ferait tout simplement faillite et notre population ne bénéficierait plus de cette piscine. C'est vrai, cela limite les interventions des Conseillers·lères généraux·ales en lien avec des propositions relatives à ces Bains. La meilleure porte d'entrée, c'est d'écrire à la société. Ensuite, les éléments peuvent être étudiés ou discutés au sein du Conseil d'administration.

b. Rapport de gestion (pages 101 à 106)

Le point ci-après donne lieu à discussion:

Ecriture inclusive

Collaud Gérald (CG-PCS). Comme le groupe libéral-radical, nous avons relevé avec plaisir le fait que ce Rapport de gestion utilise dans la plupart des chapitres une écriture inclusive. Nous souhaitons ici simplement relever que cela n'est malheureusement pas le cas concernant ce chapitre consacré aux Sports.

Je remercie ainsi le Conseil communal pour l'an prochain de s'assurer que chaque Service utilise bien l'écriture inclusive.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur des Sports. Je remercie le Conseiller général du groupe CG-PCS pour cette remarque. Le Conseil communal y est sensible et je peux, sans trop m'engager, dire que cela sera corrigé pour la prochaine mouture.

XIV. AIDE SOCIALE

a. Comptes (pages 113-114)

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion (pages 107 à 113)

Pas d'observations.

XV. CURATELLES D'ADULTES

a. Comptes (page 115)

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion (pages 115 à 117)

Le point ci-après donne lieu à discussion:

15.1 Bilan annuel (pages 115-116)

Collaud Gérald (CG-PCS). Dans le domaine des Curatelles d'adultes, le bilan annuel indique que ce Service est fortement surchargé. Le personnel est obligé de traiter environ 15% de cas en plus par rapport à la norme définie par la Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA). Dans le même temps, des tentatives sont faites pour mettre fin aux tutelles existantes afin de réduire le nombre de cas. Il y a un manque de places appropriées dans les institutions pour la prise en charge des personnes souffrant de graves troubles du comportement.

Quelles mesures le Conseil communal envisage-t-il pour améliorer cette situation, qui me semble inacceptable autant pour les personnes concernées que pour les assistant·e·s sociaux·ales? Est-ce qu'une augmentation du personnel est envisagée à court terme?

Ballmer Mirjam, Directrice des Curatelles d'adultes. Merci pour la question qui m'a été transmise à l'avance. Je me permets d'y répondre en allemand.

Der Geschäftsbericht stellt die Fakten dar, führt jedoch die einzelnen Elemente aus Platzgründen nicht im Detail aus.

Fakt ist, dass die Mitarbeitenden im Beistandsamt für Erwachsene 70 Fälle pro Sozialarbeiter·in betreuen. Die Norm der Konferenz für Kindes- und Erwachsenenschutz liegt zwischen 60 und 100 Dossiers, was aus dem Geschäftsbericht nicht hervorgeht. Mit 70 Fällen, liegen wir somit innerhalb dieser Spannweite. Diese Norm ist jedoch in keiner Weise an die einzelnen Gegebenheiten der Gemeinden geknüpft und kann somit auch nicht eins zu eins angewendet werden. Es sind Richtwerte, an denen man sich orientieren kann. Die Situation in der Stadt Freiburg ist zurzeit akzeptabel. Gemäss meinem ersten Eindruck, den ich in den letzten vier Wochen gewinnen konnte, ist das Amt gut geführt und erfüllt seine Aufgaben sehr professionell. Aufgrund der guten administrativen Unterstützung, der effizienten Informatikinstrumente und der Tatsache, dass die Mitarbeitenden keine zeitraubende Wege zurücklegen müssen, sind die 70 Dossiers pro Person machbar. Die Tatsache, dass es wenige personelle Wechsel im Amt gibt, ist ebenfalls ein Hinweis, dass die Arbeitslast zwar hoch und herausfordernd ist, aber zurzeit tragbar ist.

Anmerken möchte ich hierzu noch, dass das Ziel des Amtes -von Gesetzeswegen- ist, die Personen möglichst rasch wieder in die Eigenverantwortung zu begleiten. Dieses Ziel wird zusammen mit der Person festgelegt und sie wird anschliessend in diesem Prozess begleitet. Ich kann ihnen versichern, dass es nicht in meinem Interesse liegt, Zahlen zu drücken oder die Anzahl Fälle pro Sozialarbeiter·in zu erhöhen, wenn dies zu einer Überbelastung der Mitarbeitenden führt. Die von ihnen ebenfalls angesprochene Problematik der Unterbringung von Menschen mit schweren Verhaltensstörungen ist tatsächlich eine Herausforderung. Die Verantwortung für diese Institutionen liegt jedoch in der Hand des Kantons. Die Problematik wurde im Gespräch mit dem zuständigen Amt bereits angesprochen.

Le Président. La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Nous prenons ainsi acte du Rapport de gestion 2020.

XVI. AGGLOMERATION

- a. Comptes (page 117)

Pas d'observations.

XVII. COMPTES PAR NATURES

- a. Comptes (pages 119 à 124)

Pas d'observations

XVIII. COMPTES DES INVESTISSEMENTS

- a. Comptes (pages 125 à 131)

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

612.503.28 Ecole enfantine de la Heitera: réfection des chapes - B18 (page 127)

Gex Jean-Noël (PLR). Au compte des investissements, je me permets une remarque sur le poste 612.503.28, où il y a eu un dépassement sur le crédit voté en 2018.

Ce qui nous interpelle ce n'est pas seulement le dépassement de crédit, mais le fait qu'il a fallu faire des travaux de réfection pour les sols. Pour une école construite en 2013, nous avons déjà été surpris de trouver un montant dans les investissements de catégorie II pour la réfection des chapes et des faux plafonds cinq ans après la mise en service. Dans une école, de surcroît enfantine, il n'est pas inhabituel d'utiliser un marquage au sol pour délimiter des zones. Est-ce que vous avez changé le type de sol? Est-ce que le nouveau sol qui a été refait est adapté à l'utilisation de bandes adhésives?

Ce montant de 78'025 francs nous inquiète quand même, car le risque est grand que ce type de sol ne réponde pas aux exigences des utilisateurs. Au final, cet investissement risque de se transformer en dépense de fonctionnement pour un bâtiment quand même relativement neuf. J'aimerais savoir, en priorité, si vous avez changé le type de sol et s'il répondra aux exigences?

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. M. le Conseiller général, nous avons eu l'occasion d'échanger à ce sujet brièvement tout à l'heure. Je vous ai dit et je peux le répéter que la qualité du sol n'a pas été changée. La question était plutôt d'utiliser une bande adhésive adaptée. Les enseignants ont été instruits pour utiliser les bonnes bandes adhésives.

620.501.83 Parking Petit-Paradis -E- (page 128)

Rugo Claudio (PA). Pour le poste 620.501.83, on a voté un crédit d'environ 1.4 million de francs. Qu'en est-il avec ce projet et que va-t-il se passer dans les années futures? C'est contre nature de vouloir construire des parkings à l'intérieur de la ville. C'est le deuxième durant la législature 2016-2021. Il y a eu celui de la Jonction à l'Eurotel avec la Route-Neuve. Là, on a dépensé 1.4 million de francs pour faire un parking encore au centre, alors que le bon sens voudrait que l'on en bâtit à l'extérieur de la ville. Cela va de toute façon être vu dans les prochains mois avec tous les postulats et les règlements que l'on devra discuter. C'est vraiment contre nature d'amener les voitures en ville. Qu'en est-il? Est-ce qu'ils ont été jetés par la fenêtre exactement comme le million qui a été dépensé en vain pour l'école de la Neuveville, qui n'a jamais vu le jour?

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Je rappellerai en préambule que si un crédit est libéré par le Conseil général, le Conseil communal a l'autorisation de l'utiliser. Pour l'école de la Neuveville, la clause du besoin n'est pas donnée à l'heure actuelle. C'est pour cette raison que le crédit d'étude relatif à l'école de la Neuveville n'a jamais été dépensé et qu'il est encore dans les livres de comptes.

Concernant le parking du Petit-Paradis, vous êtes au courant que le Conseil communal cherche une solution pour un parking souterrain dans le quartier du Bourg. C'est un montant qui a été voté. Vous étiez déjà au Conseil général, quand vous avez voté ce crédit d'étude pour un parking au Petit-Paradis et pour aménager toute l'étape II de requalification du Bourg. Néanmoins, ma Direction est encore fortement occupée par l'étape I, à savoir la réalisation du réaménagement autour de la Cathédrale. Nous sommes occupés par les questions de remise en état du pont de Zaehringen et de son escalier. Aussi, ce crédit d'étude qui a été libéré est à mettre en lien avec d'autres solutions qui pourraient être envisagées dans le quartier du Bourg. Ce crédit-là, relatif à la deuxième étape, ne concerne pas seulement l'étude du parking, mais aussi l'étude de tout le réaménagement de l'étape II qui va de la place de Notre-Dame jusqu'en haut de la place du Petit-Paradis. Une partie de cet argent a été libérée par le Conseil général pour étudier un éventuel parking au Petit-Paradis.

XIX. BILAN

a. Comptes (pages 133 à 160)

Le point ci-après donne lieu à discussion:

Evaluation des postes au bilan

Wicht Pascal (UDC). Concernant le bilan, je souhaite rebondir sur les propos de M. le Vice-Syndic tout à l'heure. En effet, à l'entendre, on aurait pu inférer que mes commentaires sur l'évaluation des postes au bilan étaient purement gratuits et infondés.

Il n'en est rien. Je me base simplement sur la lettre de recommandations de l'organe de révision, qui dit très clairement que "les positions à l'actif du bilan [concernant la capitalisation de la CPPVF] ne contiennent aucune valeur ou substance et représentent par conséquent des non-valeurs".

Ce n'est pas moi qui l'invente, c'est bel et bien l'organe de révision. Je le répète, ce n'est pas illégal, mais c'est à mon avis à tout le moins discutable d'un point de vue strictement économique.

C'est d'ailleurs à juste titre que nombre de postes du bilan, dont celui-ci, vont être réévalués dans le cadre du passage au MCH2, à partir des Comptes 2021.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Je dois bien avouer que ce sujet-là a fait couler beaucoup d'encre. On est en train, en effet, de regarder comment on va traiter le montant au bilan concernant la CPPVF. En tout cas, il y a des écoles et des méthodes comptables différentes. En effet, c'est un sujet qui est tout à fait ouvert et vous l'avez dit. Pour le reste, c'est le MCH2 et je l'avais souligné aussi.

XX. ETAT DU PATRIMOINE COMMUNAL

a. Comptes (pages 161 à 179)

Pas d'observations.

Examen du projet d'arrêté

Article premier

Le présent article n'appelant pas d'observations, il est ainsi adopté.

Article 2

Le présent article n'appelant pas d'observations, il est ainsi adopté.

Titre et considérants

Le Président. Pour information, N. N. signifie "non nommé" à l'heure de la production du Message.

Les titre et considérants n'appelant pas d'observations, ils sont ainsi adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, à l'unanimité des 71 membres ayant voté, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi sur les communes du 25 septembre 1980 et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le Message du Conseil communal n° 1 du 20 avril 2021;
- le rapport de l'organe de révision;
- le rapport de la Commission financière,

Arrête:

Article premier

Les Comptes de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2020 sont approuvés tels qu'ils sont présentés, à savoir:

Total des revenus	CHF	266'349'286.02
Total des charges	CHF	264'853'579.12
d'où un excédent de revenus de	CHF	1'495'706.90

Article 2

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Fribourg, le 31 mai 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

David Aebischer

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor"

Ont voté Oui: 71 Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Baechler Amélie (Vert-e-s), Berisha Ibrahim (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Galley Liliane (Vert-e-s), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Graden Lise-Marie (PS), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khmel Seewer Naïma (PS), Krienbühl David (PLR), Maeder Alain (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Elsa (PS), Piller Nadège (PS), Rachmuth Vera (Vert-e-s), Ragusa Francesco (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rustemi Ilire (PS), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s),

Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zainal Chloé (Vert-e-s), Zurich Simon (PS)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 0

Motion d'ordre

Moussa Elias (PS). Chers-ères collègues, je vous propose ici ma première motion d'ordre de cette législature, mais pas la dernière, à savoir d'en arrêter ici aujourd'hui, de passer tout de suite aux "Divers" et de reporter le reste de l'ordre du jour à la séance de fin juin 2021. Je vous prie de bien vouloir la soutenir.

Wicht Pascal (UDC). Il est 22.40 heures. Il reste un rapport final, trois transmissions de postulats et deux questions à traiter avant de passer aux "Divers". Je pense que l'on peut encore traiter ces points. Cela évitera d'accumuler déjà du retard, ne sachant pas quels seront les points à l'ordre du jour de la prochaine séance. Si l'on peut éviter de déjà commencer maintenant à repousser des points d'une séance à l'autre, je pense que cela serait préférable.

Rugo Claudio (PA). La réponse à la question n° 2 concerne une date au 13 juin, avant la prochaine séance du Conseil général. Elle doit donc être traitée aujourd'hui.

Vote

C'est par 40 voix contre 23 et 8 abstentions que le Conseil général décide d'ajourner les débats à la prochaine session du Conseil général.

Ont voté en faveur de la motion d'ordre: 40 Baechler Amélie (Vert-e-s), Berisha Ibrahim (PS), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delarze Fanny (PS), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Giller Christophe (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Graden Lise-Marie (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khameel Seewer Naïma (PS), Maeder Alain (Le Centre/PVL), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Elsa (PS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Vert-e-s), Roelli Claire (PS), Rustemi Ilire (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zainal Chloé (Vert-e-s), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la motion d'ordre: 23 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cattaneo Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Collaud Gérald (CG-PCS), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Galley Liliane (Vert-e-s), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS)

Se sont abstenus: 8 Aebischer David (PLR), Boggian Stefania (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Giller-Zbinden Marie (UDC), Mendez Monica (Vert-e-s), Noll Bettina (Vert-e-s), Rachmuth Vera (Vert-e-s)

7. Divers

A. Nouvelle proposition

- n° 1 de M. Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) demandant au Conseil communal de réviser le règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES) en alignant Fribourg sur la recommandation de la Surveillance des prix

Vacher Jean-Thomas (Le Centre-PVL).

Développement de la proposition

Une récente analyse sur les prix de l'accueil extrascolaire¹ réalisée par la Surveillance des prix SPR du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) montre que la contribution des parents de la ville de Fribourg est parmi les plus élevée de Suisse. Le minimum par jour est de 16.50 francs et fait donc de Fribourg le chef-lieu le plus cher de Suisse romande pour les parents les plus pauvres. Le maximum s'élève à 143 francs par jour et fait de notre ville, le chef-lieu avec la contribution parentale maximale la plus chère (et de loin) de Suisse. Le deuxième chef-lieu le plus cher est celui de Soleure avec 112.50 francs, lui-même supérieur de plus de 12 francs au troisième chef-lieu le plus cher.

Ces prix peuvent avoir un effet considérable sur les familles pour qui les frais de garde sont souvent un poste important dans le budget du ménage. Ils ont encore plus d'impact pour les familles monoparentales qui sont parfois plus limitées en termes de possibilités de gardes.

Cette correction des prix aurait également le mérite de rendre notre ville plus attractive pour les familles et témoignerait d'un véritable souci de politique familiale. Elle pourrait permettre une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

Par la modification demandée, la Ville de Fribourg respecterait la recommandation du surveillant des prix. Cette proposition demande ainsi uniquement plus de justesse dans les prix de son accueil extrascolaire.

La proposition suivante demande que l'article 13 al.1 du règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES) de la Ville de Fribourg en vigueur depuis le 9 octobre 2019 soit modifié comme suit:

"Les tarifs de l'AES sont fixés selon un barème dégressif en fonction des capacités économiques des parents pour un montant minimal de 2 francs par unité, soit un minimum de 10 francs par jour et un montant maximal de 12 francs par unité, soit au maximum 60 francs par jour, hors frais de repas".

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.

¹ Newsletter Nr. 1/21, 1. Article principal, Surveillance des prix SPR du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR

B. Nouveaux postulats

- n° 2 de Mmes et M. Marine Jordan, Lise-Marie Graden, Elias Moussa et Ilire Rrustemi (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention du label "Commune en santé"

Graden Lise-Marie (PS).

Développement du postulat

Les postulant·e·s demandent au Conseil communal d'étudier la possibilité d'entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention du label "Commune en santé" pour la Ville.

La santé, qui comprend le bien-être physique, psychique et social est un bien précieux. Elle est déterminée par des facteurs individuels, sociaux, économiques et environnementaux.

La promotion de la santé a, elle, pour objectif de donner aux individus et à la collectivité les moyens d'agir favorablement sur les facteurs déterminants de la santé. "En ce qui concerne les déterminants environnementaux, c'est par la création d'environnements favorables à la santé que l'action peut être menée¹". C'est donc bien par une action concertée entre les différents acteurs politiques des niveaux communaux, cantonaux et nationaux qu'une prévention efficace dans le domaine de la santé peut être mise en place. Les communes ont donc un rôle à assurer concernant le bien-être de leurs habitant·e·s.

Le label "Communes en santé", développé par Promotion Santé Valais, permet "d'inventorier toutes les mesures de promotion de la santé existant sur un territoire communal et de se faire conseiller pour agir davantage en faveur de la santé des habitant·e·s"². Il permet donc de valoriser les mesures de prévention et de promotion de la santé soutenues ou mises en œuvre par les communes.

Les différents étapes (au nombre de 5) permettent de faire un état des lieux, examiné dans les six domaines suivants: politique communale, offre de loisirs, famille & solidarité, école, santé au travail, et espaces publics et infrastructures. Ce processus permet donc aux communes de renforcer leurs compétences en promotion de la santé, valoriser les mesures favorables à la santé déjà existantes, développer ou mettre en œuvre de nouvelles mesures et ancrer ces mesures sur le long terme.

Le canton de Fribourg a emboité le pas des cantons du Valais, de Vaud, Genève et Jura, en proposant à ses communes cette labellisation. Il collabore actuellement avec la Ville d'Estavayer pour une expérience pilote et est à la recherche de deux autres communes qui souhaiteraient y participer.

¹ <https://www.environnements-sante.ch/approfondir/la-promotion-de-la-sante/>

² <https://www.labelcommunesante.ch/>

Nous sommes convaincu·e·s que la Ville et sa population auraient tout à gagner en participant à cette phase pilote, raison pour laquelle nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité d'y participer afin que la Ville puisse obtenir le label "Commune en santé".

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 3 de Mme et M. Christophe Giller et Marie Giller-Zbinden (UDC) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de subventionner directement les parents, indépendamment de la crèche de leur(s) enfant(s)

Giller Christophe (UDC).

Développement du postulat

La ville de Fribourg compte actuellement 12 crèches subventionnées, dont une sur la commune de Givisiez. La Ville doit fournir un nombre suffisant de places subventionnées, mais l'évaluation se fait uniquement tous les 4 ans, ce qui fait que les places peuvent se faire rares et que certains parents doivent attendre plusieurs mois pour en trouver une. Pendant ce temps-là, la crèche "Les Coquelicots", non subventionnée par la Ville, sise à la route des Arsenaux, a dû fermer ses portes, faute d'enfants...

Le présent postulat demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de subventionner directement les parents, indépendamment de la crèche de leur(s) enfant(s). Ainsi, en ville de Fribourg, il y aurait potentiellement 15 crèches, contre 11 actuellement. De plus, cela donnerait aux parents l'opportunité de placer leur(s) enfant(s) où ils le souhaitent, par exemple en fonction de leur lieu de travail.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 4 de Mmes et MM. Laurent Woeffray, Simon Zurich, Fanny Delarze et Immaculée Mosoba (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place une "Session des jeunes"

Woeffray Laurent (PS).

Développement du postulat

Comme le rapport "Commune amie des enfants, Bilan de la situation de la Ville de Fribourg, 2019"¹ de l'UNICEF l'a démontré, il n'existe aujourd'hui en Ville de Fribourg aucun canal politique, dans lequel les enfants et les jeunes de moins de 18 ans peuvent exprimer leurs besoins et avis sur les questions communales. Ce rapport mentionne également qu'une plateforme institutionnalisée permettant d'entendre les voix des enfants et des jeunes aiderait aussi la Ville de Fribourg à repérer rapidement les changements quant aux besoins existants et de réagir d'une manière appropriée.

¹ https://www.ville-fribourg.ch/sites/default/files/inline-files/Postulat102_Annexe.pdf, p. 14

Il existe actuellement avec la "Session des jeunes" un projet au niveau national qui rassemble pendant quatre jours au sein du parlement fédéral 200 jeunes entre 14 et 21 ans, provenant de toute la Suisse. Lors de ces quatre jours, ces jeunes ont la possibilité de discuter de sujets qui les touchent mais également de sujets sur lesquels ils-elles souhaitent s'exprimer. Au terme de la session, des pétitions contenant les demandes des jeunes sont transmises au président/à la présidente du Conseil national. A la différence des parlements des jeunes, la Session des jeunes tient à ce que les participant·e·s aient accès à cet événement indépendamment de leur profil ou absence de profil politique, afin d'obtenir un aperçu de la politique suisse.

Une session des jeunes en Ville de Fribourg permettrait notamment de:

- Mieux entendre les besoins des jeunes et leurs avis sur les projets communaux;
- Développer davantage l'intérêt des jeunes pour les processus de la société et de la commune¹;
- Intéresser les jeunes à la politique, indépendamment de leur profil ou absence de profil politique.

Par ailleurs, cela permettrait également aux jeunes de s'exprimer sur des sujets tel que les offres socioculturelles, l'aménagement des places, les questions de durabilité ou encore le règlement scolaire.

Les postulant·e·s demandent donc au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place une Session des jeunes en ville de Fribourg, idéalement au sein de la salle du Conseil général.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 5 de M. Pascal Wicht (UDC) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de collecter et de recycler les briques à boissons

Wicht Pascal (UDC).

Développement du postulat

La Suisse se targue, avec raison, de faire partie des pays les plus exemplaires en ce qui concerne le tri et le recyclage des déchets. Toutefois, si les taux de recyclage de différents déchets tels que le verre, l'aluminium et le PET sont effectivement très bons dans notre pays, il y a un domaine où la Suisse est à la traîne, c'est celui du recyclage des briques à boissons de type "Tetrapak" telles que les briques de lait, de jus de fruit ou de thé froid.

Ces briques, composées de carton recouvert à l'intérieur d'aluminium et à l'extérieur de polyéthylène ne peuvent pas être simplement traitées comme du carton. Ainsi, le carton, qui représente 75% du poids de ces briques, est-il le plus souvent incinéré alors qu'il pourrait être recyclé, en séparant le carton des autres matières. Une usine pratiquant ce recyclage existe en

¹ https://www.ville-fribourg.ch/sites/default/files/inline-files/Postulat102_Annexe.pdf, p. 59

Suisse, à Weinfelden TG, qui dispose de capacités permettant largement de traiter l'ensemble des briques utilisées en Suisse. A l'échelle suisse, les briques représentent quelque 20'000 tonnes par année, ce qui représente donc 15'000 tonnes de carton qui échappent au recyclage. Il a été montré qu'un recyclage permettrait de réduire l'impact environnemental de l'ordre de 40%.

En Suisse, seule une petite partie de ces briques est récoltée et dûment recyclée. Il n'existe pour l'heure qu'une centaine de points de récolte en Suisse, presque tous situés en Suisse alémanique. En Suisse romande, seules les communes de Payerne et d'Avenches ont, à ma connaissance, mis en place un tel recyclage. S'y ajoutent, dans notre canton, des points de récolte dans la partie alémanique, à Chiètres, Morat, Galmiz et Montilier.

A contrario, la part des briques recyclées atteint près de 50% sur l'ensemble de l'Union Européenne, avec plus de 90% en Belgique et au Luxembourg et plus de 70% en Allemagne et en Espagne.

Par ce postulat, nous demandons au Conseil communal d'étudier la faisabilité, les modalités (récolte à la déchetterie des Neigles ou dans les déchetteries de quartier) et le coût d'une collecte des briques à boissons et de leur recyclage.

Dans la mesure du possible, ceci pourrait être intégré à la future révision du règlement communal sur les déchets, mais une mise en œuvre ultérieure est également envisageable s'il n'est plus possible de traiter ce point avant que le règlement ne soit finalisé.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 6 de Mmes et M. Sophie Delaloye, Fanny Delarze et Guy-Noël Jelk (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'afficher son soutien à la journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la phobie des personnes intersexuées

Delaloye Sophie (PS).

Développement du postulat

Le 17 mai a été choisi comme date symbolique pour la journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie pour commémorer la décision de l'OMS le 17 mai 1990 de ne plus considérer l'homosexualité comme une maladie mentale.

Si, depuis février 2020, l'article 261bis du CP, les appels à la haine et les actes discriminatoires basés sur l'orientation sexuelle sont sanctionnés, à l'image des discriminations fondées sur l'appartenance raciale, ethnique ou religieuse, les paroles et actes homophobes n'ont pas disparu.

Mettre en avant cette journée est une marque importante afin de rappeler que tant l'homophobie, la transphobie ou toute autre discrimination concernant l'orientation sexuelle sont à bannir de notre société. Nous en connaissons toutes et tous les abominables dérives, soit historiques, soit actuelles.

Une collectivité qui se donne les moyens de reconnaître toutes ses minorités, en leur prouvant leur totale intégration, renforce sa démocratie.

Il serait beau que Fribourg affiche son ouverture en faisant flotter, à l'instar d'autres villes de Suisse et d'ailleurs, un ou des drapeaux aux couleurs de l'arc-en-ciel, à l'occasion du 17 mai de chaque année.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

C. Nouvelles questions

- n° 3 de Mmes Sophie Delaloye et Fanny Delarze (PS) relative à un soutien de la Ville de Fribourg à l'association RecupeR-Action

Delaloye Sophie (PS). Nous avons une question relative au soutien de la Ville à l'association RecupeR-Action.

Depuis décembre 2020, RecupeR-Action a organisé des récoltes et des distributions alimentaires, les dimanches à Fribourg. Après sept semaines à blueFACTORY et deux mois à Fri-Son, cette organisation est à la recherche de nouveaux locaux. Actuellement:

- 16 distributions ont pu avoir lieu;
- Près de 3500 colis alimentaires ont pu être distribués;
- Plus de 3500 repas complets ont été préparés et distribués;
- Des centaines d'habits de seconde main, de produits d'hygiène, de jouets, de livres, ont été offerts;
- Près d'une tonne de fruits et de légumes ont été sauvés du gaspillage et redistribués.

Ceci a été possible grâce à l'action d'une cinquantaine de bénévoles, à l'aide de la Police locale, de la Préfecture, de Fri-Son, de La Red, de REPER, de la Coutellerie et de Bluefactory, ainsi que la générosité de très nombreux particuliers.

RecupeR-Action, dont l'utilité n'est plus à démontrer, est à la recherche de lieux pour poursuivre son activité, puisque Fri-Son et La Red redémarrent lentement les leurs.

Nous souhaitons savoir si la Ville peut mettre à disposition ou aider à trouver un nouvel espace qui puisse permettre à RecupeR-Action de continuer son œuvre visiblement très utile.

Steiert Thierry, Syndic. Effectivement, lors de la première vague, c'était REPER qui avait entamé cette action spontanée puisque ce sont les collaborateurs de REPER qui avaient identifié ce besoin qui devenait de plus en plus pressant dans une partie de la population, laquelle avait

perdu tous les moyens de pouvoir trouver la nourriture nécessaire. Là, c'est un particulier qui a lancé, durant la deuxième vague, cette action. Dans les deux cas, la Ville a immédiatement apporté un soutien, que ce soit financier pour l'acquisition de la nourriture mais aussi technique, notamment en mettant à disposition le matériel nécessaire pour assurer cette distribution de nourriture. Vu que nous avons constaté qu'un nombre important de bénéficiaires – parfois plus de 50% – ne provenaient pas de la Ville de Fribourg mais d'autres communes – soit du Grand Fribourg mais aussi d'ailleurs. Il y a même des familles d'Estavayer qui se sont présentées à ces distributions de nourritures-, nous avons pris contact avec l'Association des communes fribourgeoises ainsi qu'avec la Direction de la Santé et des Affaires sociales du canton, notamment le Service de l'action sociale (SASoc). Nous sommes actuellement, avec ces partenaires, en train de faire une analyse pour identifier, dans le cas d'une disparition de covid-19 et d'un retour à la "normale" si on peut appeler cela comme ça, dans quelles mesures un besoin subsisterait de poursuivre et de pérenniser ce genre d'activité, sachant qu'il existe aujourd'hui déjà des prestataires qui existaient déjà avant le covid-19, notamment Banc Public, les Cartons du cœur, la Tuile, et de pouvoir identifier dans quelles mesures il serait nécessaire de compléter cette offre. Entretemps, Caritas est sur le point d'ouvrir une épicerie sociale. Il y a aussi des demandes portant sur la création d'une banque alimentaire au niveau cantonal. Avec la SASoc, nous sommes en train d'étudier cette hypothèse. Mais en tout cas, nous sommes conscients que vraisemblablement ce type de prestation sera appelé à se pérenniser d'une manière ou d'une autre, peut-être pas dans l'intensité telle qu'on l'a connue durant la crise ou le pic de la crise du covid-19, mais c'est certainement quelque chose que l'on va devoir poursuivre. Maintenant, la priorité est surtout de pouvoir identifier quel est le besoin et qui pourra le mieux y répondre au niveau cantonal.

Delaloye Sophie (PS). Je remercie M. le Syndic pour cette réponse. Je suis satisfait.

- n° 4 de Mme Véronique Grady (PLR) relative aux pannes des radars, ainsi que des feux de régulation ou de circulation

Grady Véronique (PLR). Ma question concerne les pannes des radars et feux de régulation ou de circulation.

L'entretien des machines et appareils s'élevait à 87'000 francs dans le budget 2020 et à 157'000 francs dans le budget 2021. La maintenance et l'étalonnage des appareils radars pour les feux se montaient respectivement à 42'000 francs et 87'000 francs. Dans les comptes 2020 que nous venons de recevoir, les charges pour le matériel et installations sont de 94'587.65 francs alors qu'elles étaient de 47'398.70 en 2019. Quant à l'entretien des installations lumineuses, le montant inscrit au budget s'élève à 17'000 francs en 2020 et 20'000 francs en 2021.

Forte de ce constat, je souhaiterais poser les questions suivantes au Conseil communal:

1. Quel montant est dédié aux dépannages des radars et feux de régulation?
2. La sensibilité des appareils ayant accrue, quel est le nombre de pannes répertorié par année par type d'appareils et quels sont les radars et feux de régulation concernés par ces pannes?

3. Selon le chef du Service de la police locale et de la mobilité, aucune démarche n'est entreprise actuellement pour rechercher les causes de ces pannes. Dès lors, quelle procédure comptez-vous mettre en place pour détecter l'origine de ces pannes, adapter les installations en conséquence et éviter des frais de dépannage récurrents et renforcer la sécurité routière?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 5 de M. Simon Zurich (PS) relative aux nouveaux tarifs des crèches subventionnées par la Ville de Fribourg

Zurich Simon (PS). J'ai différentes questions en lien avec les tarifs des crèches subventionnées par la Ville de Fribourg.

Dans le cadre de la dernière réforme fiscale cantonale, l'Etat de Fribourg a prévu une participation accrue aux frais des crèches afin de soulager les familles. Cette participation s'élève à 0.60 franc/heure. Le délai pour appliquer cette nouvelle aide cantonale était fixé au 1^{er} janvier 2021, avec la possibilité de prolonger ce délai jusqu'à la rentrée 2021.

La Ville de Fribourg a choisi de faire entrer en vigueur les nouveaux tarifs en septembre 2021. Cela signifie donc que les familles dont les enfants fréquentent ces crèches ont payé les anciens tarifs, plus élevés, depuis le début de l'année.

- 1) Le Conseil communal peut-il nous dire combien les parents de la Ville ont payé en trop à cause de ce délai supplémentaire?
- 2) N'aurait-il pas été opportun d'accélérer les démarches pour que la réforme puisse entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2021 et ainsi soulager concrètement les familles, dans la mesure où les conséquences de la réforme fiscale cantonale sont connues de longue date?
- 3) Concernant les nouveaux tarifs pratiqués par les crèches subventionnées par la Ville, le Conseil communal peut-il nous garantir que les baisses de tarifs découlant de la participation cantonale n'ont pas été compensées par une augmentation des tarifs?
- 4) Concrètement, quelles seront les économies pour les familles avec ces nouveaux tarifs?
- 5) Selon l'article paru dans La Liberté le 11 mai dernier, Credit Suisse, qui a réalisé une étude comparative des tarifs des crèches en Suisse, a pu se baser sur les nouveaux tarifs pour la Ville, car "ils sont connus", dicit la représentante de Credit Suisse. Or, aujourd'hui, selon nos informations, les nouveaux tarifs viennent d'être soumis au SEJ et n'ont pas encore été transmis aux crèches. Le Conseil communal peut-il nous expliquer pour quelle raison Credit Suisse a reçu les nouveaux tarifs avant les crèches et les familles? Et sur quels tarifs se base l'étude Credit Suisse?
- 6) Finalement, selon nos informations toujours, le Conseil communal entend revoir le contrat de subventionnement avec les crèches. Le Conseil communal prévoit-il d'attendre la révision du règlement communal concernant les structures d'accueil de la petite

enfance, découlant de la proposition n° 21, transmise le 29 juin 2020? Si non, pourquoi? Et si oui, quand le Conseil communal prévoit-il de transmettre au Conseil général un projet de révision?

Ballmer Mirjam, Directrice des Ecoles.

- 1+2) Je peux répondre comme suit: le SEJ nous a transmis l'information que vous avez évoquée, le 16 juin 2020, en communiquant deux dates possibles pour l'entrée en vigueur, soit le 1^{er} janvier 2021, soit le 1^{er} septembre 2021. Avec la gestion de la pandémie et les différents projets en cours, il n'était pas possible de tenir le premier délai du 1^{er} janvier. Vu que le SEJ a communiqué deux dates pour la mise en place du fonds, l'interprétation selon laquelle les parents ont trop payé n'est pas correcte. Les parents ont payé le tarif qui leur est attribué, selon la grille tarifaire actuelle. Avec l'accord du SEJ, les nouveaux tarifs seront valables dès le 1^{er} septembre 2021.
- 3) Concernant les nouveaux tarifs pratiqués par les crèches subventionnées par la Ville, je peux vous confirmer que les baisses de tarifs découlant de la participation cantonale n'ont pas été compensées par une augmentation des tarifs. Le travail effectué sur la nouvelle grille tarifaire a d'abord été adapté pour pouvoir être utilisé avec le calcul du revenu déterminant, selon le même principe appliqué pour l'accueil extrascolaire (AES). C'est-à-dire que les rentrées financières totales, sur la base de l'échantillon analysé, ne devaient être ni plus élevées, ni moins élevées qu'avant le changement. Le montant relatif au fonds pour la réforme fiscale a été déduit. La totalité du fonds va donc bien en déduction des tarifs, cela a été validé par le SEJ.
- 4) Concrètement, quelles seront les économies pour les familles avec ces nouveaux tarifs? Il n'est pas possible de les chiffrer précisément à l'avance. L'introduction du calcul du revenu déterminant implique que certaines familles auront des variations allant vers le haut, même avec l'application du fonds pour la réforme fiscale. Toutefois, sur la base de l'échantillon analysé, on estime que 80% des familles auront une baisse ou une stagnation de tarif.
- 5) Par rapport à l'article paru dans La Liberté le 11 mai 2021, je peux vous confirmer que le Credit Suisse n'a pas reçu nos nouveaux tarifs. Il s'est basé sur les informations données relatives aux tarifs de la crèche Le Bosquet qui a mis en place de son côté le fonds pour la réforme fiscale au 1^{er} janvier 2021, ceci pour toutes ses grilles tarifaires, y compris pour les parents de Fribourg. Il faut savoir que nous ne subventionnons qu'une partie des places de cette structure et ne couvrons pas son déficit. Cette crèche était donc libre de mettre à jour ses grilles tarifaires. Nous aurions préféré une coordination mais avons été mis devant le fait accompli.
- 6) La nouvelle grille tarifaire, qui doit entrer en vigueur le 1^{er} septembre 2021, va prochainement être discutée au Conseil communal. Nous n'entendons pas revoir le contrat de subventionnement mais le règlement ou les directives en matière de subventionnement des structures d'accueil de la petite enfance, comme la proposition n° 21 le demande. Les discussions à ce sujet sont en cours, je ne peux donc pas encore répondre en détail à cette question.

Zurich Simon (PS). Merci beaucoup pour votre réponse détaillée. Il y a effectivement certains éléments qui sont rassurants. Je regrette le retard. Je peux comprendre la pandémie mais honnêtement, il y avait quand même une marge de manœuvre qui permettait de faire entrer le tarif en vigueur au 1^{er} janvier je pense, comme cela a été le cas ailleurs. J'espère qu'il n'y aura pas d'augmentations de tarif. J'ai eu de la peine à comprendre les réponses 3 et 4 qui me paraissaient se contredire partiellement puisque vous dites à un moment donné que pour 80% des familles il y aura une baisse ou une stagnation. Cela veut dire que pour les 20% restants il y aura une augmentation? Cela me paraît être en contradiction avec la réponse précédente où vous dites que la baisse est répercutée sur l'entier des tarifs et des familles.

Finalement, concernant la réponse 6), je me réjouis de voir cette révision et je vous suis reconnaissant de venir avec cela au Conseil général.

Ballmer Mirjam, Directrice des Ecoles. Pour les 20% que vous avez mentionnés, cela ne concerne pas forcément une augmentation, cela peut aussi baisser. C'est justement pour ça que le montant général devrait rester le même mais il s'agit d'estimations, je ne peux pas vous donner plus de détails pour l'instant. On va faire de notre mieux et je vous invite volontiers à discuter en bilatérale sur ces sujets-là.

- n° 6 de Mme Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL) relative à l'éventuel retour d'une auberge de jeunesse à Fribourg

Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL). Ma question concerne le retour d'une Auberge de Jeunesse à Fribourg. Notre groupe était intervenu dès l'annonce en 2012 de la fermeture de l'Auberge de Jeunesse à l'Hôpital des Bourgeois. Depuis la réponse circonstanciée à un postulat de février 2018, sur le même sujet, où en est-on? Le Conseil communal a-t-il des pistes concrètes? Le Conseil communal peut-il s'engager à tout faire pour permettre de rouvrir une Auberge de Jeunesse durant la présente législature?

Steiert Thierry, Syndic. Je remercie Mme Anne Butty Revaz de nous avoir transmis la question préalablement, ce qui nous permet de répondre séance tenante et de ne pas la reporter à la prochaine séance.

Le Conseil communal avait approfondi la question dans le cadre du postulat n° 61 de la dernière législature, déposé le 28 mars 2018. Il en ressortait qu'il était incontournable de travailler en partenariat avec les Auberges de jeunesse suisses et les trois organisations qui en font partie. Cela dit, elles ne démontrent pas d'intérêts à investir à Fribourg, ni comme propriétaires, ni comme locataires. La Ville de Fribourg devait donc faire un choix d'investir elle-même ou trouver un privé prêt à investir aux conditions édictées. La mise en œuvre d'une nouvelle infrastructure d'accueil pour les auberges de jeunesse représente de toute évidence un investissement conséquent à inscrire au budget de la Ville. Un investissement dont le rendement n'est pas assuré. Aucun montant n'est actuellement intégré dans le Plan financier de la Ville. Par contre, des discussions avec des potentiels privés devraient être ouvertes, qui pourraient se voir soutenues en tant qu'auberge à franchise et touchant par ce fait un soutien logistique et de service par les Auberges de jeunesse suisses. Mais le coût de location devrait être suffisamment conciliant pour garantir une marge de rentabilité permettant la pérennité de l'exploitation.

La deuxième question: est-ce que le Conseil communal a actuellement des pistes concrètes? A chaque occasion qui se prête à la Direction de l'Edilité, les potentiels investisseurs et propriétaires sont abordés à ce sujet, jusqu'à ce jour sans résultat.

La troisième question: le Conseil communal peut-il s'engager à tout faire pour permettre de rouvrir une auberge de jeunesse à Fribourg durant la présente législature? Un engagement plus fort que celui qui est déjà entrepris régulièrement par le Conseil communal demanderait une nouvelle analyse des besoins et de la faisabilité économique pour réévaluer les besoins et une collaboration étroite avec l'Union fribourgeoise du tourisme s'impose. Le Conseil communal jugera, dans le cadre de son programme de législature, de la priorité qu'il veut donner à l'ouverture d'une auberge de jeunesse en Ville de Fribourg durant cette législature. Ce programme vous sera soumis cet automne.

Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL). Je suis satisfaite de la réponse et vous en remercie.

D. Autre intervention

Rugo Claudio (PA). Nous sommes un parlement de milice et, si je ne me trompe pas, auparavant, les séances débutaient à 20.00 heures. Lors de la précédente législature, elles débutaient à 19.30 heures. On a dû lutter pour avoir notre siège et là, on change la donne sans être informés. On nous met devant le fait accompli. En effet, c'est pour 19.00 heures que l'on doit venir. Mais nous sommes un parlement de milice. Pour ma part, j'ai terminé à 18.15 heures à Lausanne, 18.30 heures même, j'ai raboté le cours de cinq minutes, j'ai roulé très vite pour arriver là -ce qui n'est pas bien-, et je n'ai pas pu souper. Alors que l'on demande le droit à une alimentation saine pour la population, il faut que l'on ait aussi ce droit-là. Et puis d'autre part, le Conseil communal siège aussi -je l'ai appris dernièrement- le mardi. Il termine ses séances à 18.15 heures. Le pauvre Conseil communal n'a non plus pas le temps de souper. Il doit venir ici à 19.00 heures. Donc, c'est pour moi et aussi pour le Conseil communal. Je constate ce soir que l'on a commencé à 19.00 heures mais on finit quand même à 23.00 heures, ce qui représente de longues séances. J'aimerais aussi vous dire que durant la législature précédente il y avait régulièrement des personnes qui arrivaient un peu en retard. Ces personnes ont d'autres occupations, et pour être à 19.00 heures ici, cela voudrait dire que l'on doit souper à 17.30 heures à la maison. Ce ne sont que les fonctionnaires qui peuvent se permettre cela, les professeurs, les professeurs d'école et les indépendants. C'est pour cela que je ne pose pas la question au Conseil communal mais je pose la question au Bureau de réexaminer ce cas-là et d'en tenir compte parce que ce n'est pas normal, c'est mon avis.

Le Président. Nous en prenons note.

E. Réponse à la question:

- n° 2 de M. Claudio Rugo (PA) relative à la possibilité d'intégrer des scrutatrices/scruteurs du Parti des Artistes au bureau électoral chargé du dépouillement du vote sur l'initiative "L'automobiliste n'est pas un pigeon, c'est un voyageur!"

Steiert Thierry, Syndic. Très brièvement, je me permets encore de court-circuiter les formes. M. C. Rugo a évoqué, tout à l'heure, le fait que la question n° 2, qui était sur l'ordre du jour d'aujourd'hui, devrait trouver réponse avant la prochaine session puisqu'elle porte sur un élément qui se réalisera le 13 juin prochain, à savoir la votation sur son initiative. Donc en deux mots je peux dire, M. C. Rugo, que votre question est devenue sans objet puisque nous avons donné suite à votre demande en intégrant deux personnes de votre parti dans le bureau électoral. Ceci permettra donc de supprimer ce point de l'ordre du jour de la prochaine session.

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé de la question

En séance du 10 mai 2021, M. C. Rugo posait la question suivante:

"Le 13 juin, comme vous le savez, il y a la votation sur l'initiative communale. Cela fait dix ans que l'on n'a pas eu de votation sur une initiative. Celle relative au sens unique à l'avenue de la Gare a été invalidée par après, et juste avant, il y a eu l'affaire du théâtre Equilibre où j'avais émis des doutes quant à la validité de l'élection. Pour cette raison, je demande à ce que des scrutateurs du Parti des Artistes fassent aussi partie du bureau électoral. En effet, tous les partis sont contre à part le groupe libéral-radical, donc il y a une disproportion. J'aimerais que deux représentants du Parti des Artistes y participent. Vu que Mme Josiane Brügger avait déjà participé à l'élection du 7 mars, elle serait disponible, ainsi que M. Jean-Daniel Thomas. Voilà, est-ce que vous pensez que c'est possible de les nommer pour le 13 juin et garantir ainsi une équité de la représentativité des forces?"

Réponse du Conseil communal

La loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP; RSF 115.1) prévoit à son article 7 que le Conseil communal nomme un bureau électoral composé de personnes exerçant leurs droits politiques dans la commune. Pour ce faire, le Conseil communal tient compte équitablement des partis ou groupes politiques représentés dans la commune. Ceux-ci peuvent faire des propositions, dans les délais fixés par le règlement d'exécution.

Le règlement sur l'exercice des droits politiques (REDP; RSF 115.11) précise à son article 5 qu'en vue de la nomination du bureau électoral ou de la désignation des scrutateurs ou scrutatrices, les partis politiques ou groupes d'électeurs et électrices peuvent faire leurs propositions au Conseil communal, au plus tard six semaines avant le scrutin.

Le Conseil communal a décidé, lors de sa séance du 17 mai 2021, d'accéder à la demande du Conseiller général C. Rugo, bien que celle-ci était hors délai, et a ratifié, en plus des autres

délégués au bureau électoral, les candidatures des deux représentants du Parti des Artistes, pour la votation du 13 juin 2021.

Rugo Claudio (PA). Je suis très satisfait de la réponse. Il y a juste une toute petite chose informelle: Il est écrit que le vote sur le théâtre Equilibre était une élection. Il y a une différence entre une votation et une élection. Il y a eu confusion dans la formulation de la question. Je vous remercie et je félicite le Conseil communal d'être parti sur le bon pied pour cette première ou deuxième séance.

Le Président. Y a-t-il encore une question ou une autre intervention, selon l'article 73 RCG? Si tel n'est pas le cas, je clos la séance.

La séance est levée à 23.06 heures.

Fribourg, le 18 juin 2021
MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Le Secrétaire de Ville adjoint:

David AEBISCHER

Mathieu MARIDOR

Le Secrétaire de Ville:

David STULZ